

80. 1384/22  
Faculté des Sciences  
—  
Procès-verbaux  
—  
27 juin 1901 - 13 juillet 1904

384/22/80

Université de Genève

—  
Procès Verbaux

de la

Faculté des Sciences

—  
du 27 juin 1901 au 13 juillet 1904.

80

Séance du 27 juin 1911.

Membres présents: M. M. Chodat, Jung,  
Fickel, Febr., G. Guye, Caillet, Chavanne  
Duparc, P. Guye.  
Présidence de Mr. Chodat, Guye.

—  
Lecture et adoption du procès verbal  
de la dernière séance.

Immatriculations.

Mr. Chodat donne lecture de la  
lettre adressée au Département à la  
suite de la dernière discussion sur ce  
sujet.

Thèses de Chimie.

M. M. A. Fedradjian } Rapporteurs  
" Paul Miesch } M. M. Graebe et  
" Alb. Heimmann } Fickel.  
Acceptés.

Examen pratique de pharmacien.

M. H. Meideff, G. Gelesoff. Admis.

Copie.

Genève le 19 juin 1901.-

Monsieur le Conseiller d'Etat G. Favon  
Président du Département de l'Instruction publique  
Genève.

Monsieur le Président,

Dans un débat récent, au Grand Conseil, sur l'exercice de la médecine, Mr. le Député Chenevière a présenté, incidemment, quelques critiques sur les immatriculations à la Faculté des Sciences, critiques qui ont été accentuées dans un article publié par Mr. le Dr.H.M. dans le numéro du "Journal de Genève" du dimanche 9 juin ct.

Le Conseil d'Etat et le Grand-Conseil ayant toujours voué une grande sollicitude à notre haut enseignement scientifique, la Faculté des Sciences n'a pas cru devoir se desintéresser de la question.-

Après l'avoir examinée de près dans sa séance du 14 juin 1901 et avoir revu en particulier les dernières listes d'immatriculation, elle a constaté que les critiques ci-dessus ne reposent sur aucune base sérieuse.-

En conséquence elle a décidé de transmettre au Département de l'Instruction publique la liste des dernières immatriculations, afin d'établir que celles-ci se font conformément à la Loi et au Règlement approuvé par le Conseil d'Etat.-

En même temps la Faculté des Sciences nous a chargé d'attirer votre attention, Monsieur le Président, sur le fait que des affirmations sans preuves, telles que celles, que nous venons de relever, sont de nature à jeter un discrédit immérité sur notre Université, surtout lorsqu'elles émanent de personnes notoirement connues pour appartenir au Corps universitaire.-

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute et respectueuse considération.-

Au nom de la Faculté des Sciences.

Le Doyen:  
Chodat.

Le Secrétaire:  
Phillipe A. Guye

signé:

Examens de pharmacien de M. M.  
Bened et Wohlwerth.

Mr. Duparc rapporte que les examens pratiques d'analyse n'ont été rendus par les candidats qu'après 6 semaines, de sorte qu'il est très difficile de leur donner un chiffre. Mr. Chodat ajoute qu'aux épreuves écrites, les deux candidats étaient munis de documents et de notes, qui ont été livrés dans des conditions établissant, sans aucun doute, que les examens écrits n'ont pas été faits d'une façon honorable.

Après des informations données par M. Charavon et l'École la Faculté décide d'annuler les examens de M. M. Bened et Wohlwerth qui seront autorisés à se présenter dans un délai de 6 mois.

Au sujet M. Jung propose que les professeurs chargés de

donner des épreuves des examens pratiques, en fixent la durée maximum.

Examen oral de docteur pharmacien de M. M. Cairola.

Toutes les épreuves, sauf celles de pharmacie ont été jugées satisfaisantes par le Jury. En conséquence celle-ci propose d'imposer de ne faire l'épreuve de pharmacie au même temps que l'examen pratique.

Adopté.

Examen de doctorat en sciences physiques.

Mr. O. Billiter de Neuchâtel, est admis à se présenter à ces examens.

Mr. Sager (5 Semestres de la Technische Hochschule à Stuttgart et Verbandsprüfung, sans diplôme) demande à faire le doctorat

es-Sciences, avec dispense com-  
plète ou partielle de baccalau-  
riat.

Refusé.

Examens du Doctorat es-Sciences  
Mathématiques.

Demande de M. J. Bertrand  
pour passer les examens du doc-  
torat mathématiques.

Adopté.

Tableau des Examens de Juillet.

M. le Doyen donne connais-  
sance de la table arrêtée pour les  
examens de juillet. Cette ta-  
ble est adoptée et la Faculté  
fixe au 15 juillet ses séances  
de clôture pour le semestre d'été.

Plan d'étude des Étudiants en  
Médecine.

M. le Doyen informe la Fa-  
culté que, contrairement à l'as-

surance qui en avait été donnée  
par M. Leskowsky dans une de  
dernières séances du Sénat, le cours  
d'anatomie figurée dans l'ensem-  
blement de la 1<sup>re</sup> année d'étude de  
médecine, d'après le plan d'étude  
recommandé par la Faculté de  
médecine.

M. Chodat rappelle à ce propos  
que la Faculté n'avait adopté, dans  
la séance du Sénat, le nouveau  
réglement de la Faculté de mé-  
decine, qui avait la condition  
express que l'enseignement de  
l'anatomie figurée dans la 2<sup>me</sup>  
année d'étude, seul moyen de  
faire profiter les étudiants en  
médecine de l'enseignement  
du laboratoire de la Faculté des  
Sciences.

M. le Doyen est donc chargé  
de faire la réclamation néces-  
saire à la Faculté de médecine  
pour que le plan d'étude soit.

modifié en conformité de  
l'annuaire, qui avait été  
donné à la Faculté des  
Sciences.

—  
Séance levée.

—  
Le Secrétaire.  
Philippe Guye

—  
Séance du 13 juillet 1907.

Membres présents: M. M. Chodat, Pictet  
Chavannes, Yung, Fehr, E. Guye,  
F. Guye.  
Présidence de M. Chodat, doyen.

—  
Lecture et approbation du  
procès-verbal de la dernière  
séance.

Plan d'Etudes de Médecine:

Faisant suite aux informa-  
tions données à la précédente  
séance, M. le Doyen rapporte qu'il a  
soumis les observations de la Fa-  
culté à M. Eberhard, Doyen de la Fa-  
culté de médecine, lequel a ré-  
pondu, par lettre, qu'il sera fait  
droit à la réclamation de la Fa-  
culté des Sciences.

—  
Cas de M. Nicolas Maximoff:

Cet étudiant qui a été expulsé  
à la suite des troubles devant le  
Conseil Suisse, a demandé l'auto-  
risation de rentrer pour passer ses  
examens. Le Conseil fédéral a ac-  
cordé cette autorisation pour quel-  
ques jours et M. Maximoff a subi  
ses examens du baccalauréat en  
Sciences.

—  
Demande de Mme. Kaufmann pour  
exemption du baccalauréat.

Mme. Kaufmann a obtenu le diplôme de l'école supérieure des femmes à Moscou. Les branches correspondent très sensiblement à celles de nos baccalauréats es-sciences. - Mme. Kaufmann a déjà publié plusieurs travaux, relatifs à la chimie, qu'elle pratique depuis un dizaine d'années. - Elle demande à être exemptée du baccalauréat pour passer l'examen du doctorat, avec la chimie comme branche principale.

Approuvé.

M. Bernard, bachelier es-sciences, demande à subir les examens de doctorat es-sciences, avec la botanique comme branche principale, branches secondaires zoologie & chimie.

Sur le priavis favorable de M. M. Chodat & Gung, cette

demande est acceptée.

Immatriation de M. E. Welte, porteur de l'Abgangszeugnis du Technikum à Winterthour. A rempli les fonctions d'assistant pour la Station de brasserie à Zurich.

Admis.

Thèse de Chimie:

M. Capatina chimiste dipl. de Genève

" Jacqueroz " " "

" Mallet " " "

" Demolis " " "

Rapporteurs M. M. Graebe et Gung.

M. R. Gnehm chimiste dipl. de Zurich

" G. Kramer " " "

Rapporteurs: M. M. Graebe & Pictet.

Sont approuvés.

Examen de Doctorat:

M. Billiter a été admis aux examens oraux et écrits. Il aura encore à présenter sa thèse.



M. M. Stampa et Meyer n'ont pas été admis.

Diplôme de chimiste:

Mr. Consonna a été admis.

Mr. Fetvadjan n'a pas été admis.

Baccalauréat en sciences:

Sont admis:

M. M. Gobi, Dussaux, Péllet,  
Tsailantsch, Lehnerson, Collet,  
Koll, Viret, Maximoff.

Mlle. Krykhiévna, s'étant munie de documents pour l'examen écrit, ses épreuves sont annulées, avec renvoi à juillet 1902, pour faire de nouveaux examens.

Examens écrits de baccalauréat.

A l'avenir les épreuves écrites seront reportées à raison d'une moitié le matin et l'autre moitié l'après-midi. - Le Jury sera in-

vité à donner plus de valeur à la rédaction et à poser les questions sous une forme générale, avec quelques sous-titres, indiquant aux candidats la manière, dont les sujets doivent être traités.

Association internationale de botanique à Genève, en août 1901.

Mr. Chodat informe la Faculté qu jusqu'à présent 25 universités ont répondu d'une façon affirmative et seront représentées à cette réunion. - En voici l'énumération: Cambridge, Oxford, Glasgow, Edinbourg, Dublin, Paris, Montpellier, Caen, Dijon, Bourges, Grenoble, Koscak, Munich, Téra, Dreden, Yalta (Russie), Kolosov (Hongrie); Mattiolo-Terzio, Le Tori-Cadone; Missouvi Bot. Gard.; Tribourg, Harwarre, Berne, Polyt. - Zurich; Leyde.

Liance levée.

Le Secrétaire:  
Philippe Hury

Séance du 29 octobre 1907.

Membres présents: Mr. Gungl, Fehr,  
Eug. Guze, Picket, Lailler, H. A.  
Guze.

Présidence de Mr. Chodat, doyen.

Lecture & adoption du procès-verbal  
de la précédente séance.

Association botanique Internationale.

Mr. le Doyen donne quelques détails sur  
la réunion de l'association des bota-  
nistes à Genève, au mois d'août de  
cet année, la faculté d'avoir servi  
d'intermédiaire pour convier les  
Universités étrangères à cette réu-  
nion, qui a abouti au résultat  
qu'on en espérait.

Baccalauriat ès-sciences:

Sont admis au baccalauriat-ès-  
sciences:

M. M. Stepanoff, Rozenblatt, Drobo-

wosky, Friedmann, Rojanoff, Barth,  
Kasinska, Bonny, Bogdan, Bourquin,  
Hybachian, Gelli, Hoffmann, Hertighe.

Les candidats au baccalauriat-  
ès-sciences mathématiques ont encore à  
faire l'examen d'astronomie, différé  
par suite de l'absence de Mr. le professeur  
Gauthier.

Publicité aux Etats-Unis:

Mr. le Doyen donne connaissance  
d'un projet de publicité, élaboré par  
la Société Académique, pour faire  
connaître notre Université aux Etats-  
Unis. Le Bureau est chargé de revoir,  
dans ce projet, ce qui a trait à la  
Faculté des Sciences.

Article 50 du Règlement:

Il est donné connaissance d'un  
arrêté du Conseil d'Etat, du 23  
juillet de l'année précédente, approuvant la modi-  
fication apportée par la Faculté à  
l'article 50 de notre règlement.

### Monument Haller:

Mr. le Doyen donne connaissance d'une lettre du Comité pour l'érection du monument Haller, et remercie la Faculté de sa souscription de frs 150.-

### Demande de Mr. le Professeur Sedot:

Mr. le Professeur Sedot demande l'autorisation de pouvoir suspendre son cours pendant l'hiver 1901/02 et, à titre de remplacement de donner deux heures de cours durant le semestre d'été 1902, au lieu d'une heure prévue au programme. Cette demande, qui est motivée par la perspective d'une absence pour recherches scientifiques, reçoit un avis favorable de la Faculté et est renvoyée au Département.

### Immatriculations:

Jusqu'à présent 40 immatriculations nouvelles ont été prises.

qui sont toutes en règle, sauf deux cas, soit Mr. Spornatshewski et Terquell, dont les titres ont été préalablement soumis à l'approbation du Bureau de l'Université.

Mr. le Doyen informe en outre la Faculté que la plupart des étudiants russes possèdent actuellement le diplôme de la 3<sup>me</sup> classe d'un gymnasie russe.

### Direction générale concernant les Etudes mathématiques.

Mr. Fehr rapporte sur un projet de notice à remettre aux étudiants, en vue de les orienter sur la manière de conduire leurs études de mathématiques. Cette notice est actuellement à l'impression et a été faite d'accord entre M. H. Fehr, Cailler et Gauthier.

Après une discussion à laquelle prennent part M. H. Gung, Ing. Guye, Cailler, Ph. A. Guye, la Faculté décide qu'elle n'a pas à

intervenu dans la question et que les professeurs de mathématiques sont donc autorisés, à titre personnel, à remettre les dites directions à leurs étudiants. - Il y aura lieu, pour l'année prochaine, de revoir s'il ne conviendrait pas de transformer ces instructions générales en un plan d'études officiel.

Demande de M. M. A. Aufrecht & Paul Coseng pour dispense des examens oraux & écrits pour passer l'examen de doctorat.

Après discussion, ces demandes sont envoyées à une commission, composée de M. M. Duparc, Cailler & Eug. Guye.

Séances de la Faculté.

Les séances auront lieu le mardi à 6 h. pendant ce semestre et l'hiver. -

Thèses de doctorat de:

Mr. Billeter, Rapporteurs M. M. Graeb et Guye. Renvoyé à son auteur pour être complété.

Mr. H. Becker, ingénieur-chimiste à Zurich. - Accepté. Rapporteurs M. M. Graeb & Fickel.

Mr. J. Grinnestko, - Accepté. Rapporteurs M. M. de Candolle & Chodat.

Mr. le Doyen attire l'attention de la Faculté sur le fait, qu'il a cru bien faire de nommer dans le Jury, chargé d'examiner cette dernière Thèse de botanique, une personne étrangère à la Faculté. - Il demande, si celle-ci voit un inconvénient à ce mode de faire et s'il peut, à l'occasion, être procédé de même dans la suite.

Mr. Yung appuie vivement l'innovation de Mr. le Doyen, estimant qu'il faut intéresser en toute occasion, à notre université, le monde scientifique genevois.

Approuvé. -

## Dispense des finances des cours.

Mr. le Doyen informe qu'il a donné en général des préavis favorables dans la plupart des demandes, représentant des cas non douteux. Il donne connaissance d'une demande de Mr. Masson, au sujet de laquelle Mr. Fehr émet l'avis, que pour toutes ces demandes de dispense, il faut avoir soin d'examiner non seulement la situation matérielle du postulant, mais également ses antécédents dans les études et ne les accorder qu'à des jeunes gens le méritant et pouvant ensuite faire utilement leur carrière.

En ce qui concerne Mr. Masson particulièrement, cette dernière considération ne paraît pas être remplie.

Après discussion la Faculté a puisé l'opinion de Mr. Fehr et a fait un préavis favorable sur la demande de Mr. Masson.

Séance levée.

Le Secrétaire:

Philippe Guizy

Séance du 29 Nov. 1901.

Membres présents: MM. Chodat, Guizy, Rolland, Chavannes & Fehr.

Présidence de M. Chodat, Doyen.

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière séance.

Demande de M<sup>lle</sup> Gronella: M<sup>lle</sup> G. demande à refaire les examens écrits et à passer l'examen oral d'Astronomie du baccalauréat en te. math. - Adopté.

Demande de M<sup>l</sup>e prof. Bedot: Lecture est donnée d'une lettre du Département de l'Inst. publ. autorisant M<sup>l</sup>e prof. Bedot à suspendre son cours pendant l'hiver 1901/02, et, à titre de remplacement, à donner deux heures de cours durant le tem. d'été 1902, au lieu d'une heure prévue au programme.

Demande de M<sup>l</sup>ls Aufrecht & Cavensy, pour dispense des examens oraux & écrits du doctorat. La commission nommée dans la dernière séance pour examiner les pièces et faire étudier d'une manière générale la question d'équivalence, estime qu'il n'y a pas lieu d'accepter la demande de M<sup>l</sup>ls Aufrecht & Cavensy. - La proposition de la commission est adoptée. - D'autre part la commission propose l'immatriculation de M. Gulesco. - Adopté.

M. Bossard, candidat au diplôme de Chimiste, est autorisé, à la suite d'un rapport de M. Duparc & Ph. Guge, à se présenter au 3<sup>e</sup> examen du diplôme, à la condition de faire préalablement les examens supplémentaires qui lui manquent, et <sup>de</sup> justifier ensuite les épreuves pratiquées.

#### Suspense des finances des cours

Demande de M. Stoecklin, Areski, élève d'arts & de M. Dind, auditeur. La Faculté émet un avis favorable.

M. Merimanoff, privat-docent, informe M. le Doyen que, devant l'absence de Genève pendant l'année, il doit renoncer au cours qu'il avait annoncé pour le prochain semestre.

Immatriculations. M. le Doyen annonce que le nombre des immatriculations est de beaucoup supérieur à celui des années précédentes, quatre-vingt-deux immatriculations ont été faites. L'augmentation est plus forte du côté des étudiants, le nombre des étudiants restés stationnaires.

Proposition de M. le prof. Grache. M. le Doyen annonce qu'à l'ordre du jour de la prochaine séance figurera une proposition de M. le prof. Grache ayant pour objet la suppression des examens écrits de

baccalauréat et de naturelles. Il ouvre un tour de consultation. Neuvement part à la discussion M. Chodat, Rilliet, Eug. Guge & Pehr. MM. Rilliet & Pehr estiment qu'il n'y a pas lieu de supprimer l'examen écrit. M. Pehr propose que les examens écrits pussent, comme les examens oraux, être répartis sur deux sessions.

M. le Doyen profite de cette discussion sur les examens écrits pour attirer l'attention de la Faculté sur la difficulté qu'il a de trouver, parmi ses collègues, des surveillants pour ces examens.

Réclame à l'étranger. M. le Doyen demande à ses collègues d'examiner la question de publicité à l'étranger. Il y aurait lieu de faire connaître la Faculté des sciences dans le milieu industriel de l'Europe occidentale. Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

#### Examens de doctorat.

MM. Bernard & Nicoloff ont subi avec succès les examens oraux & écrits du doctorat.

#### Examens de commis pharmacien.

M. Salmon a subi l'examen écrit. Il est admis à se présenter à l'examen oral.

Travaux bovi.

Pour le secrétaire:

Pehr

Séance du 28 janvier 1902.

Membres présents: M. M. Chodat, Chavermus, Fehr, Caillex, Sarasin, Duparc, Yung, Th. A. Guye.

Président de Mr. Chodat, doyen.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Examens.

Diplôme de pharmacien cantonal.

ont été admis M. H. Arici & Bossi.

Doctorat en sciences physiques.

Mr. Stampa a échoué.

Bibliothèque de Mathématiques.

Mr. Caillex informe la Faculté que Mme. Ch. Galopin a fait don à la Bibliothèque de mathématiques d'une collection importante ayant appartenu à feu son mari. - Mr. Caillex a remercié la famille au nom de la Faculté.

Proposition de Mr. Sarasin:

Mr. Sarasin expose que les 3 heures de cours, dont il dispose pour traiter en un an la géologie et la paléontologie, sont complètement insuffisantes. - Partout ailleurs l'enseignement de ces 2 sciences est organisé autrement et le cours comporte au moins 4 heures et souvent 5 heures par semaine.

Il demande donc à la Faculté d'appuyer sa demande de porter son enseignement de 3 à 4 hs. par semaine.

Après une courte discussion, à laquelle prennent part M. M. Chodat, Duparc & Yung, qui tous reconnaissent que trois heures par semaine sont absolument insuffisantes pour traiter des sciences aussi vastes que la géologie et la paléontologie, la proposition de Mr. Sarasin est approuvée.

Programme et horaire d'été.

Sont arrêtés après quelques modifications, indiquées par les intéressés présents à la séance.

Thèse de Chimie de M. Brimmer.

Rapporteurs M.M. Graebe - Guyné.  
Adoptée.

Suppression de l'examen écrit de baccalauréat.

M. le Doyen ouvre la discussion sur la proposition de M. Graebe demandant la suppression de l'examen écrit du baccalauréat.

Diverses opinions sont émises notamment par M. Fehr, qui propose de réviser le règlement dans le sens du maintien des examens écrits, mais avec possibilité pour le candidat de passer ses examens écrits dans la même session que celle dans laquelle il subit les examens oraux.

M. Cailler insiste, dans tous les

cas, pour le maintien des examens écrits pour les sciences mathématiques, pour lesquelles ils sont absolument indispensables. -

M. Chodat croit que l'insuccès des examens écrits provient surtout du fait qu'ils ne sont pas jugés avec assez de sévérité. - Il croit que l'on obtiendrait de meilleurs résultats si l'on n'imposait qu'une seule épreuve écrite sur deux branches, choisies au sort et pour chacune desquelles on demanderait une composition un peu plus détaillée que celles indiquées actuellement par les candidats sur le b à 7 branches, qui comporte l'examen écrit. -

M. Sarasin, Guyné, H. Guyné prennent encore la parole sur cette question et, sur la proposition de M. Fehr, toute cette question est soumise à l'examen d'une commission, qui rapportera



dans une séance, fixé au mardi  
deux février.

M. Sarasin, Felix & Ph. Guyné sont  
désignés pour faire partie de cette  
commission.

Séance levée.

Le Secrétaire:  
Philippe Guyné

Projet de révision des articles 50 à 55 du Règlement.

-----

-- Art. 50. --

Paragraphe 1 pas de changement.-

Les paragraphes suivants sont remplacés par:

"De plus tout candidat à l'un des baccalauréats ès sciences, doit fournir, par une attestation, la preuve qu'il a suivi quatre semestres d'exercices pratiques ou deux semestres de laboratoire, concernant une ou plusieurs des branches, comprises dans l'examen."

--- Art. 51. ---

Le paragraphe 1 est remplacé par le suivant:

"L'examen imposé au candidat consiste en épreuves orales".-

Le paragraphe 2 commencera par les mots:

"Sur la demande du candidat l'examen peut être partagé en deux sessions etc....."

A. Baccalauréat ès sciences mathématiques.

-- Art. 52. --

L'examen comprend: 1) Algèbre et la géométrie supérieures; -  
2) Le calcul différentiel et intégral; 3) La Mécanique; 4) l'Astronomie; 5) La Géologie physique et la météorologie; 6) la Physique  
7) la Chimie; 8) La Minéralogie.-

(Pour cet examen voir le programme détaillé).-

B. Baccalauréat ès sciences physiques et naturelles.

-- Art. 53. --

L'examen comprend:

1) la Physique; 2) la Chimie; 3) la Minéralogie; 4) La Paléontologie et la géologie; 5) L'Organographie et la physiologie botanique; 6) La Classification botanique; 7) La Zoologie; 8) L'Anatomie comparée.-

(Pour cet examen voir le programme détaillé).-

C. Baccalauréat ès sciences physiques & chimiques.

-- Art. 54. --

L'examen comprend:

1) La Physique; 2) La Chimie, 3) La Minéralogie. 4) L'Algèbre et la géométrie supérieures. 5) Le Calcul différentiel et intégral. 6 & 7) Deux des branches suivantes au choix du candidat: Zoologie et Anatomie comparée, Géologie, Organographie et Physiologie botanique.- Classification botanique, Géographie physique et Météorologie, Mécanique.-

(Pour cet examen voir le programme détaillé).-

-- Art. 55. --

Les personnes qui ont obtenu l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université de Genève et qui postulent un autre, sont dispensées des examens sur les matières communes aux deux grades.- Toutefois cette dispense ne sera accordée que pour les épreuves pour lesquelles les candidats aurent obtenu un chiffre supérieur à 3.-

-----

Séance du 20 février 1902

Présents: M<sup>rs</sup> Chodat, Sautier, Rulicq, Duparc,  
Fehr, Cailler, Eug. Guye, Charavain, Yung,  
Pictet, Sarasin, Ph. Guye  
Présidence de M. Chodat, Doyen

Lecture et adoption du procès verbal de la  
séance du 28 janvier.

Celui du ~~28~~ dont les notes ont été  
prises par M. Duparc sera lu à la prochaine  
séance.

### Rapport de la Commission sur les examens écrits du Baccalauriat

M. Fehr rapporte au nom de la commission  
qui s'est réunie, après nouvel examen  
en deux opinions; la majorité dont  
l'opinion est représentée par M. Fehr, la  
minorité par M. Sarasin. Les deux projets  
sont annexés au procès verbal.

M. Chodat ouvre la discussion sur les  
deux propositions.

M. Sautier se rallie au projet de M. Sarasin

parce qu'il réalise une solution intermédiaire  
entre les 2 solutions extrêmes du maintien  
et de la suppression complète des examens  
écrits, qui ont toutes deux des inconvénients,

M. Duparc est de ceux qui ne voient aucun  
inconvénient à la suppression des examens  
écrits; pour lui les examens oraux donnent  
toutes les garanties nécessaires. Nous devons  
avoir noté que la majorité de nos étudiants  
sont étrangers et que les examens écrits  
s'ils deviennent sérieux, met <sup>en évidence</sup> ~~leur~~ sur  
un pied d'égalité vis-à-vis des étudiants  
de langue française. Néanmoins, puisqu'  
les mathématiciens paraissent y tenir,  
M. Duparc acceptera les examens écrits  
pour les mathématiques.

M. ~~Cailler~~ Eug. Guye n'est pas opposé  
au maintien des examens écrits pour  
les mathématiques et la physique; mais  
il craint que, dans la pratique, les étudiants  
ne se détournent des études de mathématiques.

M. Rulicq se rallie à la proposition  
de M. Sarasin, tout en étant persuadé  
que les épreuves écrites n'augmentent pas

La difficulté des examens de baccalauriat  
M. Sarasin reconnaît que les examens  
écrits n'ont pas été jusqu'à présent ~~assez~~  
assez sérieux; mais pour lui, ce n'est pas  
le système qui est mauvais, c'est la  
manière dont on l'a appliqué. C'est ce  
qui l'a engagé à formuler une proposition  
qui permette ~~de~~ au jury de se faire  
une idée de la façon dont nos étudiants  
sauront exposer un sujet scientifique.

M. Caillet estime, après avoir insisté  
précédemment sur l'importance des examens  
écrits pour les mathématiques, que si ces  
épreuves sont maintenues pour ces branches  
seulement, ~~l'enseignement~~ le nombre des  
étudiants passant par le baccalauriat en  
mathématiques pourrait diminuer d'une  
façon préjudiciable à cet enseignement;  
il reconnaît en outre qu'après étude du  
système, le système des exercices pratiques  
obligatoires constitue un contrôle au  
moins aussi efficace que les examens  
écrits. C'est pourquoi M. Caillet s'oppose  
à toute mesure ayant pour résultat

d'imposer, pour le baccalauriat scientifique, mathé-  
matiques des épreuves plus difficiles ou  
plus nombreuses que celles des autres  
baccalauriats.

M. Guigney ne prenant pas part aux  
examens de baccalauriat, se demande si  
en présence des divergences de vues considérables  
soulévées par les deux projets présentés  
à la Faculté, il ne serait pas préférable de  
rester dans le statu quo. Personnellement  
il est convaincu de l'inutilité des examens  
écrits au baccalauriat, mais il ne  
prendra pas part au vote sur les deux projets  
en question; d'autre part, pour donner les  
moyens d'éviter une solution, non acceptée  
par la quasi-unanimité des intéressés,  
ce qui lui paraît désirable dans une  
question comme celle en discussion,  
il propose de rester dans le statu quo.

M. Hourmoy ne prendra pas non plus  
part au vote; néanmoins il regrette  
la suppression des examens écrits qui  
constituent actuellement le seul moyen  
à notre disposition pour obliger les

étudiants étrangers à apprendre un peu  
de français

M. Gung estime qu'en fait l'expérience  
a contaminé les examens écrits; que  
ceux-ci sont discrédités dans l'opinion  
de tous, professeurs et étudiants; que l'on  
ne pourrait le rendre sérieux qu'en  
le soumettant au jury, mais qu'alors  
il n'y aurait plus un étudiant sur  
dix qui serait admis. Comme il est  
déjà très difficile d'avoir des jurés pour  
nos nombreux examens, et vu les  
résultats indubitables pour lui de l'expérience,  
M. Gung regrette la proposition de  
M. Ph. Guze et votera pour la suppression  
des examens écrits.

En vote oral, la proposition  
de M. Ph. Guze est rejetée.

En principe, et sous réserve de la  
discussion des détails, la proposition  
de M. Sarasin est acceptée par 4  
voix contre 2, et sur la proposition  
de M. Pidet elle est renvoyée pour étude  
à une commission composée de M.

M. E. Gung, Cailler, Sarasin, Duparc.

Lettre de M. Briquet en date du  
(amenée au procès-verbal)

M. Chodat donne lecture de cette lettre  
relative à la décision prise à la dernière  
séance et ouvre la discussion à son sujet.

M. Duparc maintient le point de  
vue qu'il a développé dans la dernière  
séance, conjointement avec M. Gung, et  
à la suite duquel a été prise la décision  
contre laquelle M. Briquet proteste.

~~Il~~ Pour M. Duparc, il est inadmissi-  
ble que l'Université comme de sa  
responsabilité un enseignement donné  
en dehors d'elle et en l'absence de  
son contrôle. M. Briquet doit annoncer  
un cours à l'Université, et si, s'il lui  
convient, il peut inviter personnellement  
des étudiants à des exercices à Herbin  
ou partout ailleurs.

M. Gung n'a pas changé d'avis, bien  
qu'il ait ignoré les précédents invoqués  
par M. Briquet. Si ces précédents existaient

ou ont existé, il estime que la Faculté doit maintenir son préavis mais charge le Bureau de trancher la question pour ou contre les précédents.

M. Billiet trouve que la faculté a raison d'exiger des garanties, de ce fait de ce qu'elle doit elle annonce l'enseignement dans ses programmes; mais il ne faudrait pas cependant supprimer toute possibilité de faire profiter les étudiants des recours qu'ils peuvent trouver à Genève en dehors de l'Université.

M. Flournoy insiste dans le même sens; il a toujours été grand partisan de la liberté des études.

M. Sarrasin se rallie entièrement au système préconisé par M. Yung et Duparc; lui-même, lorsqu'il était Privat Docteur, a toujours procédé comme l'ont indiqué ces messieurs.

M. Chautier serait d'avis de que la Faculté confirme à M. Briquet sa précédente décision, en l'engageant vivement à annoncer un cours de

donnée à l'Université, mais en maintenant la non inscription <sup>au programme</sup> des exercices pratiques donnés en dehors de l'Université.

Cette proposition est adoptée.

Demande de Privat Docteur (Cours libres)  
Mlle Stefanowska (physique)  
M. Goldberg (chimie)  
acceptés

Plan d'études pour pharmaciens. M. Pictet rapporte sur le travail fait à ce sujet par M. Duparc, Chavanne et lui. Le projet est adopté et figure au programme du semestre d'été.

Séance levée.

Le Secrétaire

Philippe A. Juy

Séance du 14 Avril 1902

Présents: M. M. Pictet, Gautier, Duparc, E. Guay  
Vehr, Charavane, Gung, Ph. Guay.  
Présidence de M. Chodat, Doyen

Lecture et adoption du procès-verbal de la  
séance du 20 février.

Demande de M. Brigueat. M. le Doyen donne  
lecture de la lettre adressée au Recteur par  
M. Brigueat en date du 26 février.

M. le Doyen expose que la lettre de M. Brigueat  
a été soumise au Bureau qui a constaté  
que les Privat Docteurs en médecine annoncent  
tous des cours, et que c'est d'une façon privée  
qu'ils invitent leurs étudiants à compléter  
leur enseignement par la visite de leurs  
cliniques privées.

Le Bureau a donc confirmé la décision antérieure  
de la faculté en ce qui concerne les inscriptions  
au programme.

Sur la création d'une chaire demandée par  
M. Brigueat le Bureau n'est pas entré en discussion.

Renvoyant la question à la faculté des  
Sciences seule compétente pour prendre  
une initiative.

Après avoir entendu les explications  
de M. le Doyen et sur la proposition de  
M. Gautier, la faculté passe à l'ordre  
du jour.

Privat Docteurs. A cette occasion, et sur la  
demande de M. M. Charavane et Pictet et  
~~la faculté~~, il est décidé de soumettre au  
Bureau la question générale des Privat Docteurs  
et d'insister pour que ceux-ci soient réunis  
par les Doyens avant la fin de chaque semestre  
afin que les Facultés soient à même  
de discuter et contrôler la façon dont  
ils donnent leur enseignement.

Demande de M<sup>lle</sup> Homfray pour l'admission au  
Doctorat, avec dispense du baccalauriat  
sur la présentation de l'examen du 1<sup>er</sup>  
degré à l'Université de Londres.

M. le Doyen explique que cet examen  
correspond plutôt à une maîtrise et  
la demande est refusée.

Demande de M. Aaron Golmann ~~pour~~ être autorisé à présenter une thèse de physique pour l'avoir le titre de docteur, en passant par le Diplôme de Chimiste (art. 64 du Règlement). Adopté

Demande de M<sup>lle</sup> Vera Lazaris pour diviser ses examens de baccalauréat en 3 parties.  
Refusé.

Renouvellement des fonctions de M. Bedot pour 3 ans en qualité de professeur extraordinaire

Après avoir entendu la lecture de la lettre du Département à ce sujet, la Faculté décide à l'unanimité dans un sens favorable à ce renouvellement.

Demande de renseignement du Professeur Schröter de Zurich. M. Chodat a été nanti par M. Schröter de la question suivante: Un élève ayant obtenu à Zurich le Diplôme de la Section d'agriculture, peut-il être admis au Doctorat à Genève, sur la simple présentation d'une thèse?

Après discussion, la Faculté refuse cette

extension de la dispense accordée aux Diplômés Chimistes de Zurich

À ce propos, M. Duparc demande que M. le doyen s'informe si les Universités de Bâle, Zurich et Berne accordent toujours cette dispense en ce qui concerne les chimistes.

Examens de doctorat de M. Stoiljkowitch

Les examens oraux et écrits ont été admis. Le candidat doit encore présenter sa thèse.

Habilitation; demande de M. Mamassévitch

M. Mamassévitch d'Phil de Berne désire renouveler sa demande pour être autorisé à donner un cours de Privat. Dozent, ~~demande~~ desire savoir si le travail supplémentaire exigé de lui doit être imprimé, ou s'il peut être remis comme manuscrit.

Après discussion et sur la proposition de M. Chodat, la Faculté décide d'accepter un mémoire manuscrit, lequel sera soumis à l'examen d'une commission comme une thèse de doctorat; ~~mais~~ le travail ne devra pas porter le titre de



Thèse, ou de Thèse d'habilitation

Le Secrétaire

Philippe Guy

Chaire de Chimie Physique et Technique.

M. Ph. & Eng. Guye s'étant retiré, M. le Doyen informe la Faculté que le département lui demande de donner un avis sur la demande qui lui a été faite par M. Ph. Guye pour faire parler son traitement à 62 mille francs.

M. Chodat estime que la question est un peu délicate. C'est la première fois que le département consulte la Faculté au sujet d'une question de traitement d'un professeur. Bien qu'il soit très sympathique à l'augmentation, il estime que la Faculté ne peut qu'émettre un avis général sur le traitement que devraient recevoir les professeurs ordinaires. C'est dans ce sens que s'est prononcé le Bureau auquel la même demande a été formulée.

M. Duparc appuiera toujours toute demande en faveur de l'augmentation du traitement d'un professeur ordinaire.

Il résulte de la discussion que les membres présents sont favorables à la demande, mais qu'il y aurait un danger pour la Faculté d'avoir à donner un

avis sur chaque cas particulier, la question relatives au traitement ne concernant d'ailleurs pas la Faculté.

M. Gautier propose de se borner à émettre un avis d'ensemble et de faire savoir au département que "la Faculté est sympathique à toute augmentation <sup>de traitement</sup> (d'un professeur ordinaire) chargé d'un enseignement important." adopté!

M. le Doyen remettra personnellement la lettre à M. le Président du Département.

Fixation de l'ancienneté. Le Vendredi: 6 h.

L'ancienneté.

Le Secrétaire  
P. Guy

Séance du 2 Mai 1902.

Présents: MM. Chodat, Carlier, Cictel, Rilliet, Yung, Duparc, Eng. Guye, Gautier etc.

Lecture & adoption du procès verbal de la séance du 14 avril.

Examens de Chimie, sont admis les examens écrits & oraux de MM. Wassmer, Baegner & Bogdan.

Examens de Doctorat, sont admis les examens oraux et

écrits de Umb. Gelli, Bonna & G. Bertram,

M. le Doyen saisit cette occasion pour rappeler à ses collègues la nécessité qu'il y a d'assister à l'ensemble des examens oraux d'un même candidat.

Incident de M. Kehmann, M. W. Kehmann, premier assistant du laboratoire de M. le prof. Fraebe s'est plaint du bruit qu'on fait courir quelques étudiants au sujet de l'appui que trouvaient chez lui les candidats au doctorat. Après une enquête faite par M. le Doyen, le principal auteur adressé à M. Chodat une lettre dans laquelle il reconnaît le non-fondé de ses paroles à l'égard de M. K. et prie M. le Doyen de bien vouloir transmettre ses excuses à M. Kehmann. L'incident est clos.

Immatriculations, 29 étudiants, dont la plupart appartenant à la nationalité allemande,

M. le Doyen soumet à la Faculté le cas d'un étudiant allemand qui demande à être immatriculé sur la présentation de son diplôme pour le service d'un an. La Faculté n'est pas opposée à l'immatrication, mais le cas sera soumis au Bureau.

Chaire de Calcul de Physique et d'Exercices de Mathém.

Sur la demande du Département, la Faculté est appelée à se prononcer sur l'opportunité qu'il

il y aurait à maintenir la chaire extraordinaire de feu M. le prof. Galopin-Schaub.

M. Cailler est opposé au maintien de la chaire. Celle-ci a été créée autrefois en vue des Exercices de mathém. A cette époque elle répondait à un besoin. Aujourd'hui les divers cours de mathématiques sont accompagnés d'exercices pratiques. Quant aux cours que donnaient M. Galopin, les plus importants d'entre eux, tels que la Géométrie analytique à deux dimensions et les Déterminants, ~~font~~<sup>figurent</sup> maintenant au programme de la chaire ordinaire de Géométrie et d'Algèbre. Enfin, pour ce qui est des calculs de Physique, M. Galopin ne leur consacrait en général qu'une heure par semaine. M. Cailler propose donc de ne pas maintenir la chaire.

M. Duparc propose de transformer la chaire en une chaire dont l'enseignement serait destiné à initier les étudiants aux méthodes et aux calculs pratiques. Le titulaire pourrait être chargé des calculs cristallographiques et des projections graphiques. Cette chaire constituerait un complément utile aux chaires ordinaires.

M. Gautier conclut de la même façon que son collègue M. Cailler. Il rappelle que dans sa lettre de démission M. Galopin a insisté sur le fait

fréquence des ses cours. L'enseignement mathématique qui tel qu'il est donné par les deux professeurs ordinaires est insuffisant. M. Gautier appuie donc la proposition de M. Cailler. Quant à la transformation proposée par M. Duparc elle doit être examinée en dehors de la question à laquelle la Faculté est appelée à répondre.

M. Guye (Lug.) estime qu'il est tenu suffisamment compte des sciences physiques dans les exercices pratiques de mathématiques et que d'autre part certains cours de privat-docent, tel que celui de M. Mikromanoff sur le Potentiel appartiennent également un complément suffisant. Il préférerait voir développer les enseignements de physique surtout et tout particulièrement les laboratoires. A cette occasion il rappelle que l'allocation <sup>qui avait été prévue</sup> pour la création d'un cours de physique <sup>au moment</sup> de la nomination de M. Curie, a été supprimée lors de la démission de ce dernier.

M. Duparc insiste sur la nécessité qu'il y a de consacrer ~~une~~ place aux sciences appliquées.

M. Pehr dit que dans l'organisation actuelle des laboratoires mathématiques les cours et les exercices pratiques accordent aux sciences appliquées une

place beaucoup plus importante que par le passé. Il votera la suppression de la chaire extraordinaire. M. Yung, Sarasin et Rilliet parlent dans le même sens.

M. le doyen estime qu'au lieu de multiplier les chaires, il serait préférable de donner plus d'importance aux chefs de travaux pratiques et de leur offrir un traitement qui leur permette de rester à l'Université. Il ~~proposera~~ <sup>développera</sup> cette question à la prochaine séance. M. Duparc se rallie à cette proposition.

La Faculté accepte la proposition de M. Chodat, puis elle décide la suppression de la chaire extraordinaire de Calcul de physique et d'exercices de mathématiques.

Seance levée.

Pr. Secrétaire

*Hehr*

Séance du 9 mai 1902  
Présents: M. Chodat, Cailler, Yung, Gautier, Pehr, E. Guye, Sarasin, Rilliet, Duparc, P. Guye.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 1902

Programme des cours et horaire du semestre  
d'été 1901-1902. Adopté après quelques  
modifications.

Rapport de la commission du baccalauriat. M.  
Sarasin rapporte au nom de la commission  
qui propose de revenir au système actuel  
en donnant la faculté de passer les examens  
à l'étranger.

M. Sarasin donne lecture du nouveau texte  
des art. du Règlement à modifier. Ce texte  
est annexé au procès-verbal.

Après une courte discussion, les propositions  
de la commission sont adoptées pour être  
soumises au Bureau.

Thèses de M. Billeter, chimie, (M. G. et G. rapp.)  
" M. Durand " (M. Duparc et G. " )  
" M. Gressly " (M. G. et G. " )  
Adoptées

Demande de M. Leskiewitz, Ing. (techn. Hochschule)  
pour l'exemption du baccalauriat en vue  
du doctorat 2° l'autorisation de passer les

examens en langue allemande 3° de remplacer  
la minéralogie, comme branche secondaire, par  
la botanique.

Une commission composée de M. Chodat,  
Grauch et M. Guge a préavis favorablement  
sur ces trois points.

Après discussion, la Faculté ratifie ce  
préavis sur le 1<sup>er</sup> point.

Sur le 2<sup>d</sup> point, la Faculté décide de ne  
pas donner l'autorisation demandée (examens  
passés en langue allemande) mais s'en remet  
à la bonne volonté des professeurs qui feront  
passer l'examen, sous réserve de l'approbation  
du jury.

Sur le 3<sup>e</sup> point M. Duparc rappelle que  
la Faculté a décidé antérieurement de  
ne pas accorder le remplacement des branches secondaires  
qu'aux candidats bacheliers et de la Faculté des  
Sciences de Genève. Après une discussion  
à laquelle prennent part M. M. Guge, Santier,  
Sarasin, Chodat, M. Guge, la Faculté décide  
de ne pas ratifier le préavis de la commission.

Immatriation de M. Pasmanik, étudiant en

*à joindre au Procès Verbal  
du 9 mai '82*

MODIFICATIONS AU REGLEMENT CONCERNANT LE BACCALAUREAT ES-SCIENCES  
PROPOSEES PAR LA FACULTE DES SCIENCES.

ARTICLE I

- 1er Alinéa, pas de changement.
- 2 Alinéa. Le semestre d'hiver s'ouvre le 15 Octobre. Les 10 premiers jours sont consacrés aux examens de grades et aux examens complémentaires. Les cours commencent le 25 Octobre et se terminent le 22 Mars.
- 3 Alinéa, pas de changement.
- 4 Alinéa, Les 10 derniers jours de ce semestre sont consacrés aux examens de fin d'année et aux examens de grades.
- 5 Alinéa pas de changement.-

*art. 51*

Les candidats qui auront partagé l'examen oral en 2 sessions pourront dès la première session, subir l'examen écrit dans les branches pour lesquelles ils auront obtenu à l'épreuve orale un chiffre supérieur à 3. Sauf cette réserve les candidats ne subissent l'examen écrit que si l'examen oral a été déclaré admissible.

ARTICLE 52

BACCALAUREAT ES-SCIENCES MATHEMATIQUES.

L'examen oral comprend:

- 1°. Algèbre et géométrie, 2°. Calcul différentiel et intégral, 3°. Mécanique, 4°. Astronomie, 5°. Géographie physique et météorologie, 6°. Physique, 7°. Chimie inorganique, 8°. Cristallographie.

L'examen écrit se compose de réponses à des questions sur:  
1°. Algèbre et géométrie, 2°. Calcul différentiel et intégral. 3°. Mécanique, 4°. Astronomie, 5°. Physique.-

ARTICLE 53

BACCALAUREAT ES-SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.-

L'examen oral comprend:

- 1°. Physique, 2°. Chimie, 3°. Minéralogie, 4°. Algèbre et géométrie, 5°. Calcul différentiel et intégral, 6 - 7 Deux des branches suivantes au choix du candidat: Zoologie et anatomie comparée, Géologie, Organographie et Physiologie botanique, Classification botanique, Géographie physique et météorologie, Mécanique.-

L'examen écrit se compose de réponse à des questions sur:  
1°. Physique, 2°. Chimie, 3°. Minéralogie, 4°. Algèbre et géométrie ou Calcul différentiel et intégral.-

ARTICLE 54.

BACCALAUREAT ES-SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

L'examen oral comprend:

- 1°. Physique, 2°. Chimie, 3°. Minéralogie, 4°. Paléontologie et géologie, 5°. Organographie et Physiologie botanique, 6°. Classification botanique, 7°. Zoologie, 8°. Anatomie comparée.-

L'examen écrit se compose de réponses à des questions sur:  
1°. Physique, 2°. Chimie, 3°. Paléontologie et géologie, 4°. Botanique, 5°. Zoologie et anatomie comparée.-

**Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans  
les établissements secondaires supérieures.**

La création du certificat comportera:

1) Révision de la loi, le grade étant nouveau.-

2) Révision du Règlement de l'Université, à savoir:

a) à l'art. 14, pour y mentionner le nouveau grade.-

b) à l'art. 17, pour fixer les dates des examens qui devraient  
se faire par sessions, ~~une ou deux fois par an.~~ *fixées par la faculté*

c) à l'art. 31 pour fixer les chiffres minimaux requis pour l'ad-  
missibilité (moyenne égale au moins à 4).-

d) à l'art. 37 pour fixer les droits de graduation à la somme de  
frs. 100 comme pour la licence.-

e) au Chapitre VII, dans lequel il conviendra d'intercaler les  
trois articles suivants, déterminant les conditions de l'ex-  
amen:

- - - - - Art. A. - - - - -

2/ Pour être admis à se présenter aux examens du Certificat d'apti-  
tude à l'enseignement des sciences dans les établissements se-  
condaires supérieurs, il faut:

- 1) avoir obtenu l'un des baccalauréats de sciences de l'Univer-  
sité de Genève.-
- 2) prouver par des certificats que l'on a suivi régulièrement  
pendant quatre semestres au moins des laboratoires ou séminai-  
res concernant les sciences choisies pour l'examen (art. 8,  
chiffre I).-
- 3) justifier de 6 semestres d'études scientifiques supérieures.-

- - - - - Art. B. - - - - -

Le programme de l'examen comprend, au choix du candidat:

1) deux des branches suivantes: Analyse infinitésimale, Algèbre  
et Géométrie supérieure, Mécanique, Astronomie, Physique, Chimie,  
Minéralogie, Zoologie, Botanique, Géologie.-

dont une dite "branche principale" doit avoir été approfon-  
die par le candidat.-

2) l'une des branches suivantes: Pédagogie, ou Philosophie.-

- - - - - Art. C. - - - - -

Les épreuves imposées comprennent:

- 1) un examen écrit, consistant en un travail rédigé à domicile  
sur un sujet relatif à la branche principale, proposé par le  
candidat et accepté par la Faculté; deux semaines sont  
accordées pour ce travail; sur la demande du candidat, il peut  
être effectué dans le 6<sup>e</sup> semestred'études.-
- 2) deux leçons d'épreuve, relatives aux sciences choisies par le  
candidat, - composées sur un sujet donné et préparées en 48 heu-  
res chacune.-
- 3) un examen oral sur chacune des trois branches formant le ch  
champ de l'examen.-

( Voir les programmes détaillés )

mathématiques. M. le doyen donne des détails sur les études antérieures de ce candidat, et après avoir entendu M. Fehr, qui le recommande, la Faculté charge M. le doyen de transmettre un préavis favorable au sujet de cette demande.

Rapport de M. le Doyen sur les conditions d'admission au Doctorat à l'Université de Zurich pour les élèves Diplômés du Polytechnikum

Il résulte des pièces officielles que, contrairement à l'avis émis dans une précédente séance, les conditions pour les candidats sont en général plus larges que les notes.

Il y aura donc lieu de les revoir

Séance levée  
Le Secrétaire  
Philippe A. Jung

Séance du 30 Mai 1902

Ch. séance des professeurs ordinaires. Membres présents MM. Chodat, Gautier, Jung, Charavann, Casler, Duparc, Pictet, Fehr  
Election du Doyen: M. Chodat est élu par

7 voix sur 8 votants  
Election du Secrétaire: M. Ph. A. Jung est élu à l'unanimité  
Ch. 1/2 Séance de la Faculté: Présents: les mêmes plus M. M. Graebe et Flournoy.

Lettre de M. Kehrman. Deux de lettres de démission des fonctions de 1<sup>er</sup> assistant au laboratoire de M. Graebe, M. le Dr Kehrman demande au Département de bien vouloir lui conférer le titre de professeur ~~extraordinaire~~ honoraire et d'être autorisé à conserver pendant 1 à 2 ans le titre de Privat Dozent. Le Département renvoie la demande de M. Kehrman à la Faculté pour avis.

M. le Doyen rappelle que M. Kehrman avait demandé ~~précédemment~~ d'être nommé professeur extraordinaire, il y a 2 ans; à cette époque, le projet de création d'un laboratoire d'électrochimie avait fait passer cette demande au second plan. Aujourd'hui M. Kehrman quitte l'Université après avoir pris une part importante au développement de l'enseignement de la

chimie et il pense avoir droit à  
quelque témoignage de reconnaissance.  
Le loi autoriserait cette nomination. M.  
le Doyen ouvre la discussion.

M. Graebe fait l'éloge de son assistant  
qui pendant 9 ans a dirigé les travaux  
de doctorat. D'autre part, M. Kehrman  
a déjà deviné lui un brillant passé  
scientifique, il a publié de nombreux  
travaux fort remarquables, en particulier  
sur la tétravalence de l'oxygène. M.  
Graebe se déclare donc favorable à  
la nomination de M. Kehrman comme  
professeur honoraire.

M. M. Pictet et Duparc parlent dans le  
même sens. Ils insistent sur la grande  
activité scientifique de M. Kehrman  
et sur les nombreux services qu'il a rendus  
à l'École de Chimie.

M. Gautier estime que la Faculté  
doit se conformer à nos traditions  
et ne conférer le titre de professeur  
honoraire qu'aux anciens professeurs.  
Quant à l'autorisation de conserver

le titre de privat docent, elle ne pourrait être  
accordée, selon lui.

Sur la proposition de M. Graebe, la  
Faculté décide de répondre au Département  
qu'elle est favorable à la demande relative  
au titre de professeur honoraire et qu'elle  
prie le Département de bien vouloir soumettre  
la question au Sénat.

Thèse de M. Joutkowski, et acceptée  
sur le rapport de MM. Duparc et Saratin.

Demande de M. Born (doctorat), pour  
obtenir la dispense du baccalauriat. M.  
Born, ancien élève de l'École des mines  
de Charlottenburg, où il a passé avec  
succès la "Vorprüfung".

La commission, composée de MM.  
Graebe et Juge, a donné un avis  
favorable.

Après une discussion dans laquelle  
M. Duparc se déclare opposé à toutes  
ces facultés données aux élèves irrégu-  
liers, la Faculté accepte le préavis.



de la commission.

Laboratoire de Psychologie — La Faculté appuie la demande de M. Flournoy concernant l'agrandissement de son laboratoire

Séance levée  
Par le Secrétaire :

W. Ch.

Séance du 25 Juin 1902

Présents: M. M. Chodet, Jung, Gautier, Eug. Guye, Fehr, Ph. le Gey.

Communication de la légation d'Allemagne <sup>23.6.1902</sup>  
à Berne. D'après cette communication le ministère impérial demande aux Universités suisses de n'admettre sur les sujets allemands, aux examens de Doctorat, que lorsque ceux-ci satisfont aux conditions d'admissibilité en Allemagne

M. le Doyen expose que selon lui, notre Faculté a tout intérêt à se conformer aux desirs du Ministère Impérial attendu que cela ne vise que les étudiants allemands. A son avis, nous devrions entrer en relations directes avec le Ministère en l'informant que nous sommes prêts à entrer dans la manière de voir et que nous le priions de nous faire connaître d'une façon précise les conditions d'admissibilité requises par les Universités allemandes.

Après une courte discussion à laquelle prennent part tous les assistants, la Faculté se déclare d'accord avec le point de vue exposé par M. le Doyen et le charge de faire le nécessaire. Il est entendu qu'en une occasion se présentant de déléguer l'un des membres de la Faculté à Berlin, il conviendrait de lui charger d'une mission spéciale dans ce but, auprès du Ministère.

Création d'un Diplôme de l'Enseignement  
Secondaire. M. le Doyen expose les  
avantages qu'il y aurait à créer un  
diplôme de ce genre, accessible aux  
bacheliers de notre faculté, et dont  
le champ d'examen serait intermédiaire  
entre le baccalauréat et le doctorat, en  
ce sens qu'il ne comporterait pas la  
présentation d'une thèse. Un grade  
de ce genre, serait certainement recherché  
par des étudiants de la Suisse allemande  
et par de nombreux étudiants étrangers.

La faculté, après discussion, décide  
de faire étudier ce projet par une  
commission composée de MM. Gautier  
Yung, M. A. Guye, sous la présidence de  
M. Chodat, avec mission de rapporter  
à bref délai.

Nouvelle Carte de la Suisse. M. Gautier informe  
la faculté qu'il a obtenu du Bureau  
topographique fédéral un exemplaire  
de la nouvelle carte murale de la  
Suisse pour l'enseignement de la

géographie physique. Il tient cette  
carte à la disposition de ses collègues  
qui pourraient en avoir besoin.

Thèses de doctorat. Sont admises les  
thèses de MM.

Lerridon  
Stolykowsky  
Weidenmann  
Bolle  
Engelke

M. le Doyen est en outre autorisé à  
accorder l'imprimatur aux thèses qui  
seraient présentées dès à la fin du  
semestre, avec rapports favorables  
des rapporteurs.

Examens de doctorat

Les examens oraux et écrits de M.  
Friedmann (Munich) ont été admis.

Demande de M<sup>lle</sup> P. Tsiklinsky pour  
déposer du baccalauréat en vue du doctorat,  
et autorisation de remplacer la botanique

par la Chimie; la branche principale  
serait la zoologie; la thèse concerne  
la microbiologie; les recherches ont  
été faites au laboratoire de M. Metchnikoff.

Sur le préavis de M. M. Yung et Chodat  
le fauht<sup>h</sup> donne les autorisations  
demandées.

Examens écrits du baccalauréat. Le  
fauht<sup>h</sup> décide de charger les professeurs  
ordinaires de la surveillance des examens  
écrits concernant leurs divers enseignements.

Demande de M. Flemming pour immatriculation.

Le fauht<sup>h</sup> charge M. le Doyen de  
faire une enquête à ce sujet et de  
rapporter devant le Bureau du  
Sénat.

Séance levée  
Le Secrétaire  
Philippe Guy

Séance du 12 juillet 1902

Présents: MM. Jautin, Charaune, E. Guy, Sarasin,  
Yung, Rilliet, Fehr, P. Guy.  
Présidence de M. Chodat, Doyen.

Lecture et adoption des procès verbaux des 30 mai  
et 25 juin.

Examens du baccalauréat. M. le Doyen rend compte  
des résultats; le nouveau mode de faire pour  
les écrits paraît donner de meilleurs résultats.  
Sont admis:

Cas de M<sup>me</sup> Fromeka; cette étudiante a obtenu  
les examens écrits; elle est autorisée à les  
passer à nouveau, sans refaire les oraux.

Examens complémentaires de M. Cairola comme commis-  
-pharmacieur. Sont admis.

Examens de Doctorat en Sciences :

Ont été admis :  
à l'oral et à l'écrit : M. M. C. Spiess  
Friedmann  
Stampa.

A échoué : M. Leskiewicz

Examens du Diplôme de Chimiste

Est admis : M. Bodmer  
A échoué : M. Bandoff.

Demands d'admission aux examens de Doctorat :

M. Vladimir <sup>(licencié de Neuchâtel)</sup> avec zoologie, branche principale, et géologie et chimie  
M. Edw. B. Harran, élève régulier 3 ans Polytech. <sup>Universität Zürich</sup>, chimie.

Après examen des titres ces demandes, comportant dispense du baccalauriat, sont acceptées.

Thèses :

1. de M. Stampa (Rapporteurs M. M. Grache et Juge), admise  
M. le Doyen est en outre autorisé à accorder

l'imprimatur à 2 thèses actuellement à l'examen, et les rapports des commissions sont favorables.

Précis sur une demande de M. Kerker Andlauer, pharmacien allemand, transmise par la Faculté de médecine.

M. Andlauer, pharmacien allemand désire pratiquer à Genève; ses études comportent 3 sem. de pharmacie à Strasbourg et 3 sem. de bactériologie à Karlsruhe.

Sur le rapport de M. Chodat qui établit que ces études ne comportent pas le même nombre de semestres de laboratoire et de cours que chez nous, la Faculté émet le précis suivant :  
" Les études et titres de M. Andlauer ne peuvent être égaux considérés comme équivalents aux épreuves imposées pour le diplôme cantonal de pharmacien.  
" Il conviendrait donc d'imposer des études complémentaires et épreuves complémentaires.  
" Ce précis sera transmis à la Faculté de médecine.

## Projet de Diplôme Supérieur de l'Enseignement Secondaire

La commission, composée de M. M. Chodat, Yung, Gautier, P. Juge s'est inspirée des dispositions adoptées en Allemagne, pour les examens "A" & "Oberlehrer", tout en cherchant à les concilier avec nos baccalauréats.

M. P. Juge donne lecture du projet relatif au règlement et au plan d'études de ce nouveau Diplôme dont la création ~~com~~ entraînerait une révision de la loi; si l'on donne suite à cette idée, il y aura lieu de s'entendre avec la Faculté des lettres par l'intermédiaire du Bureau.

Après discussion, sur la proposition de M. Gautier et Fehr la Faculté décide de faire distribuer le texte du projet aux membres de la Faculté et de ~~mettre~~ porter à l'ordre du jour de la prochaine séance d'automne.

voir texte ci-joint

### Délégation au Centenaire d'Abel à Christiania

La Faculté est informée que M. Fehr est ~~été~~ délégué par le Bureau pour représenter l'Université à cette solennité.

Séance levée

Le Secrétaire  
Philippe Yung

Séance du 27 octobre 1902.

Présents: M. M. Chodat, Yung, Duparc, Eug. Guys, Cailler, Killeu et Fehr.

Examens de baccalauréat. M. le doyen donne la liste des candidats qui se sont présentés aux divers examens ainsi que les résultats qu'ils ont obtenus. approuvé.

- Lecture est donnée d'une lettre de M. Ch. Martin, président du Comité de la publication du livre de "l'Académie de Calorn". A l'occasion de l'Exposition nationale de 1896, il avait été publié un tirage part des mémoires concernant la Faculté des sciences. Le Comité a estimé que les frais du tirage part se montent à f 347, 35, incombent à la Faculté. M. Chodat n'a trouvé aucune trace d'une convention faite au sujet de cette publication. Sur la demande de M. le prof. Yung, la question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

- Demande de M. Stamopoulos. Dispense des examens du baccalauréat pour être admis à se présenter aux examens du doctorat. M. St. a passé par l'École polytechnique fédérale (Section de chimie et), toutefois en raison d'un service militaire exécuté avec son dernier semestre, il n'est pas tenu d'être réexaminé. Sur la proposition de son doyen, la Faculté décide

d'exiger de M. H. un examen complémentaire sur une branche.

Projet d'une Académie fédérale. M. le Doyen donne lecture du mémoire adressé à M. le Conseil fédéral chargé du dép. de l'Intérieur et demandant, au nom d'un groupe de professeurs suisses, la création d'une Académie fédérale. Une copie de ce projet a été transmise aux divers doyens des universités suisses. Aucune demande de préavis n'étant formulée par le dép. de l'Int., la Faculté décide de passer à l'ordre du jour.

Fixation des séances. Le Vendredi à 6h.

- M. le prof. Yung attire l'attention de la Faculté sur les abus concernant le titre de docteur que, contrairement au Règlement, certains candidats s'attribuent par anticipation après avoir fait les examens, mais avant d'avoir déposé les 150 exemplaires de leur thèse.

- A l'ordre du jour de la prochaine séance figurera le projet d'un diplôme d'enseignement secondaire.

Travaux

Pour le secrétaire

Fischer

Séance du 7 novembre 1902.

Présents M. Duparc, Pictet, Yung, Fehr, S. Gnyse, Carter, Ph. Gnyse.

Les procès-verbaux du 12 juillet et du 27 octobre sont lus et adoptés.

Contribution de la Faculté pour fr. 247,31 à la publication de l'ouvrage de M. Bourgeois sur l'Académie. Adoption.

Prix Davy. Ont été présentés les mémoires ci-après pour lesquels la Faculté compose comme suit des jurys:

1 mem. de chimie	Jury: Mm. Pictet et Ph. Gnyse
1 mem. de zoologie	" " Yung & Pictet
1 mem. de botanique	" " de Landolt & Chodat

Dem. de M. Lieberg stud. ruse pr. dispense du baccalaurat en vue du doctorat, adopté sur rapport de M. Duparc.

Immatriculations. M. le Doyen annonce que les nouvelles immatriculations du semestre sont au nombre de 69.

A ce propos une longue discussion s'engage sur le cas de l'immatriculation de M.

# qui est approuvé

Etudiant hollandais muni du Diplôme de l'École  
~~de médecine de l'Université de Groningue~~  
hollandaise. Cette question est renvoyée  
à la prochaine séance.

Séance levée

Le Secrétaire

Philippe Guy

Séance du 4 décembre 1902.

Présents MM. Chodal, Duparc, Ing. Guye, Yung,  
Chavanne & Fehr & Sarasin.

Futuri H. Dufour, - Lausanne. - L'université de Lausanne  
organise, pour le 13 de c. prochain, une cérémonie à l'occasion  
du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en fonction de M. le prof.  
H. Dufour. M. Ing. Guye propose que l'U. de  
Genève saisisse cette occasion pour conférer à M. Dufour  
le titre de docteur es sc. honoris causa. Adopté.  
La proposition sera transmise au Sénat dans sa séance  
du 10 ct.

M. le prof. Fischer, de l'Université de Berne,  
botaniste, fêtera prochainement  
son 50<sup>e</sup> anniversaire de son Doct. phil. La Faculté  
de c. de s'envoyer une adresse.

Immatriculations. M. Dub. Dind a passé avec succès  
l'examen annuel sur toutes les branches, des bacc. ès sc.  
phys. & nat. Il demande à être immatriculé. <sup>Cette demande est</sup> Approuvée  
par M. le prof. Duparc. Sur la proposition de M. Fehr, cette  
demande est transmise au Bureau avec prière  
favorable.

M<sup>lle</sup> Wintler, française, demande: être imma-  
triculée sur la présentation de son brevet supérieur.  
Refusé.

Demande de M. Sisoff. M. Sisoff demande l'égrieva-  
lence au baccalauréat pour se présenter aux examens  
de doctorat. - adopté, les examens subis à la Faculté de  
Sciences de l'Université de Berne étant jugés suffisants.

Diplôme de chimiste; sont admis les examens de  
M<sup>lle</sup>. Leskiewicz & Levinsohn.

Thèses de M. Friedman, Chimie, (M. M. Graebe & Guye)  
Chevenaz - (M. M. Graebe & Guye)  
adoptées.

celle de M. Maebelin Chimie (M. M. Graebe & Guye)  
est jugée insuffisante.

Demande de M. Klein, Hongrois, pour être dispensé des  
examens pratiques du diplôme de chimiste, le candidat  
ayant déjà subi les "Verbandsprüfungen" en Allemagne.  
Refusé.

PROJET. *(Nouvelle rédaction)*  
*page 12*

*(Travail du 12 Juillet)*  
*1902*

---

C R E A T I O N

D'UN DIPLOME SUPERIEUR

---

DE

---

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (SCIENCES).

---

#####



PROJET (Nouvelle rédaction,

- Titres proposés: 1) Diplôme supérieur de l'enseignement dans les Gymnases (Leng)  
2) Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences <sup>(math.)</sup> dans les écoles secondaires <sup>(phys.)</sup> <sup>(nat.)</sup> supérieures (Fehr)

LA CREATION  
DU DIPLOME SUPERIEUR  
DE  
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (SCIENCES)

comportera:

- 1) Révision de la Loi, le grade étant nouveau.-
- 2) Révision du Règlement de l'Université, à savoir:
  - a) à l'art. 14, pour y mentionner le nouveau grade.-
  - b) à l'art. 17, pour fixer les dates des examens qui devraient se faire par sessions, une ou deux fois par an.-
  - c) à l'art. 21, pour fixer les chiffres minima requis pour l'admissibilité (moyenne égale au moins à 4).-
  - d) à l'art. 27, pour fixer les droits de graduation, pour lesquels la somme de Frs. 100 comme pour la licence, paraît indiquée.-
  - e) au Chapitre VII, dans lequel il conviendra d'intercaler les trois articles suivants, déterminant les conditions de l'examen:

---- ART. A. ----

Pour être admis à se présenter aux examens du Diplôme Supérieur de l'Enseignement secondaire, il faut:

- 1) avoir obtenu l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université de Genève.-
- 2) prouver par des certificats que l'on a suivi régulièrement pendant quatre semestres au moins des laboratoires et exercices pratiques concernant les sciences choisies pour l'examen (art. B. chiffre 1).-
- 3) justifier de 6 semestres d'études scientifiques supérieures.-

---- ART. B. ----

Le programme de l'examen comprend, au choix du candidat:

- 1) deux des branches suivantes: Mathématiques pures, Mécanique, Astronomie, Physique, Chimie, Minéralogie, Zoologie, Botanique, Géologie.

dont une, dite "branche principale" doit avoir été approfondie par le candidat.-

(préciser les conditions)

à remplacer par  
"Analyse infinitésimale,  
Algèbre supérieure, Géométrie  
supérieure"

- les deux*  
2) ~~l'une des~~ branches suivantes: Pédagogie, ~~Littérature française,~~ Philosophie. <sup>*et*</sup> -

---- ART. C. ----

Les épreuves imposées pour obtenir le Diplôme supérieur de l'Enseignement secondaire comprenant:

- 1) un examen écrit, consistant en un travail rédigé à domicile sur un sujet relatif à la branche principale, proposé par le candidat et accepté par la Faculté; deux à trois mois sont accordés pour ce travail; sur la demande du candidat, il peut être effectué dans le 6ème semestre d'études. -  
2) deux leçons d'épreuves, relatives aux sciences choisies par le candidat, - composées sur un sujet donné et préparées en 48 heures chacune. -  
3) un examen oral sur chacune des <sup>trois</sup> branches formant le champ de l'examen. -

*Conférences*

*à quatre*

*\* Pour les sciences mathématiques le travail rédigé ci-dessus peut, sur la demande du candidat, être remplacé par un examen écrit fait à huis clos et pour lequel il est accordé une durée de quatre heures.*

PLAN D'ETUDES.

---

Le diplôme supérieur de l'enseignement secondaire (sciences) a été créé spécialement en vue des étudiants, qui se destinent à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires d'instruction: Gymnases, lycées, collèges.-

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant:

Les 4 premiers semestres doivent être consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.-

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences naturelles; conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat sera scindé en deux parties: la première se fera de préférence au commencement du 3<sup>me</sup> semestre; la seconde à la fin du 4<sup>me</sup> ou au commencement du 5<sup>me</sup> semestre. Autant que possible les candidats ont avantage à choisir les sessions d'octobre, qui leur permettent d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires et d'employer une partie des vacances au travail de préparation et révision, qui précède l'examen.-

Les 5 et 6<sup>me</sup> semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen proprement dit du diplôme supérieur de l'enseignement secondaire, mais dès le 3<sup>me</sup> et le 4<sup>me</sup> semestre, les candidats devront suivre les laboratoires et exercices pratiques, concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen final.-

Des "conférences normales" seront données dans ces laboratoires par les Assistants et sous la surveillance des Directeurs, en vue de préparer les candidats aux deux premières épreuves de l'examen final (art. C, chiffres 1 et 2).-

Les candidats, qui auront fait leur choix dans le champ des sciences mathématiques, auront le moyen de faire une préparation analogue en suivant les exercices et conférences de mathématiques.-

La préparation à l'examen sur la branche littéraire (art. B, chiffre 2) se fera dès le 3<sup>me</sup> semestre ou, à défaut, à partir du 5<sup>me</sup> semestre, en suivant les cours donnés sur cette branche à la Faculté des Lettres et Sciences sociales.-

Il est enfin recommandé aux étudiants de langues étrangères de suivre, une ou deux fois, pendant leurs vacances d'été, les cours du Séminaire de Français moderne de la Faculté des Lettres, l'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen final.-

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études, peuvent être demandés à Mr. le Doyen de la Faculté des Sciences.-

---

---

### Plan d'études.

-----

Le diplôme supérieur de l'enseignement secondaire (sciences) a été créé spécialement en vue des étudiants, qui se destinent à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires d'instruction: Gymnases, lycées, collèges.-

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant:

Les 4 premiers semestres doivent être consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.-

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences naturelles; conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat sera scindé en deux parties: la première se fera de préférence au commencement du 3me. semestre; la seconde à la fin du 4me. ou au commencement du 5me. semestre. Autant que possible les candidats ont avantage à choisir les sessions d'octobre, qui leur permettent d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires et d'employer une partie des vacances au travail de prépa-

ration et révision, qui précède l'examen.-

Les 5 et 6me. semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen proprement dit du diplôme supérieur de l'enseignement secondaire, mais dès le 3e. et le 4e. semestre, les candidats devront suivre les laboratoires et exercices pratiques, concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen final.-

*Supprimer*

Des "conférences normales" seront données dans ces laboratoires par les Assistants et sous la surveillance des Directeurs, en vue de préparer les candidats aux deux premières épreuves de l'examen final (art. C, chiffres 1 et 2).-

Les candidats, qui auront fait leur choix dans le champ des sciences mathématiques, auront le moyen de faire une préparation analogue en suivant les exercices et conférences de mathématiques.-

La préparation à l'examen sur la branche littéraire (art.B, chiffre 2) se fera dès le 3e. semestre ou, à défaut, à partir du 5e. semestre, en suivant les cours donnés sur cette branche à la Faculté des Lettres et Sciences sociales.-

Il est enfin recommandé aux étudiants de langues étrangères de suivre, une ou deux fois, pendant leurs vacances d'été, les cours du Séminaire de Français moderne de la Faculté des Lettres, l'emploi correct

de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen final.-

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études, peuvent être demandés à Mr. le Doyen de la Faculté des Sciences.-

-----  
-----

M. Schidlof, chimiste diplômé, est admis à postuler au doctorat en présentant une thèse de physique  
Projet de diplôme supérieur de l'Enseignement Secondaire

M. le Doyen ouvre un tour de consultation sur le projet élaboré pour une commission composée de MM. Chodat, Yang, Gautier, M. Guyot dont la lecture a déjà été donnée à la séance du 12 Juillet dernier.

Le projet, dans son ensemble, est accueilli très favorablement et répond incontestablement à un besoin. Diverses modifications de détails ont été demandées.

M. M. Yang et Fehr estime que le titre doit être modifié afin d'indiquer d'une façon plus précise le but poursuivi. M. Yang propose de mettre :

"Diplôme supérieur de l'Enseignement dans les gymnases"  
et M. Fehr demande que l'on adopte le titre  
"Certificat d'aptitude à l'enseignement <sup>des sciences</sup> dans les écoles secondaires supérieures."

Quant à la partie pédagogique relevant uniquement de la pratique, l'Université ne peut pas la fournir, mais elle devra favoriser la candidature et compléter dans ce domaine.

Lecture est donnée des articles proposés.

à l'art. A. 2) M. Sarasin demande que l'on précise les conditions relatives aux laboratoires & exercices pratiques.

à l'art. B. 1) M. Fehr demande que l'on remplace "Math. pures" par "Analyse infinitésimale, Algèbre supérieure, Géométrie supérieure" et que l'art. 2. soit ainsi conçu :

2) les deux branches suivantes; Pédagogie et Philosophie.  
Kestime que ces deux branches rendues obligatoires donneront prochainement au diplôme le caractère pédagogique qui doit nécessairement être pris en considération à côté des connaissances purement scientifiques. En Allemagne les candidats au "Lehramt an den höheren Schulen" sont tous interrogés sur la Pédagogie, la Philosophie & la Littérature.

(pour acquiescer de sc. math.)

Art. C. 1) M. Fehr demande que le travail rédigé d'écriture puisse être remplacé par un examen écrit fait à huis clos et pour lequel il est accordé une durée de 4 heures.  
2) La Faculté estime qu'il ~~ne~~ doit approuver en première ligne les connaissances scientifiques du candidat. Elle exécutera non pas deux "leçons d'écriture" mais deux conférences.

3) le mot "trois" est remplacé par "quatre"

France levi.

Pour le secrétaire

Fehr



Séance du 18 décembre 1902.  
Présents M. R. Gautier, Fehé, Young, Sarasin, Duparc, Pictet,  
Eug. Guye, Ph. Guye.  
Présidence de M. Chodat, Doyen

Lecture et adoption des procès-verbaux des 7 nov. et  
14 déc.

<sup>Lausanne</sup>  
Félicité H. Dufour. M. le Doyen donne lecture d'une  
lettre de remerciements de M. Dufour. La Faculté  
avait représenté à cette cérémonie par M. Gautier  
et Eug. Guye.

Félicité Fischer à Berne. M. le Prof. Fischer adresse une  
lettre de remerciements pour l'adresse qui lui a  
été présentée par la Faculté à l'occasion du 50<sup>e</sup>  
anniversaire de son doctorat.

Ex. de Doctorat. M<sup>r</sup> Kotinsky (chimiste) a  
subi les examens avec succès.

Immatriculations. M. le Doyen informe qu'il  
y a eu jusqu'à présent 108 immatriculations  
nouvelles.

Il soumet le cas de M. Komtchelly de Tiflis  
(sort d'un gymnase classique, sans avoir terminé

la dernière classe). La Faculté renvoie cette demande  
au Bureau avec prière favorable.

Examens pratiques du diplôme de chimiste. M. le Doyen  
signale le côté defectueux du système actuel, d'après  
lequel les examens pratiques sont passés indistincte-  
ment dans tous les laboratoires de chimie, et  
sans contrôle du jury; il n'y a aucune uniformité  
dans les examens; d'après nos règlements, les épreuves  
de chimie analytique qualitative et quantitative  
devraient être faites dans le laboratoire d'analyse  
et sous la surveillance de M. Duparc; celles relatives  
aux préparations inorganiques et organiques dans  
le laboratoire de chimie inorganique et organique  
et sous la surveillance de M. Graebe, tandis qu'actuel-  
lement, elles se font partout et sans le concours de  
jury.

M. le Doyen a saisi le Bureau, officiellement, de  
cette situation et celui-ci a déclaré que si la question  
lui était posée, il ferait appliquer le Règlement  
et la loi.

M. le Doyen déclare qu'il ne veut plus donner la  
main à un système qui est irrégulier, en  
continuant à signer les diplômes d'examen

pratiques dans ces conditions

M. Duparc s'associe aux critiques dirigées contre le système actuel; il en fait l'historique et tient à rappeler que des élèves de son laboratoire envoyés chez M. Graebe pour de faire donner des préparations d'examen se les sont vu reformer.

M. M. Juge émet en approuvant les reproches adressés au système actuel tient à rappeler que ce système a été sanctionné par un règlement intérieur de la faculté régulièrement voté, à la suite <sup>d'une</sup> demande de M. Graebe, si l'on veut changer le mode de faire actuel, il faut donc rapporter ce règlement.

M. Pictet trouve que chaque laboratoire devrait avoir non seulement la direction des examens pratiques qui concernent l'enseignement pratique qui y est donné, mais encore la direction des études pratiques y relatives.

M. Gautier insiste pour que l'on revienne à l'application de la loi et du règlement, et qu'en particulier les examens pratiques soient passés avec le concours du jury.

La discussion étant close la Faculté vote à l'unanimité la résolution suivante:

« A l'avenir, les examens pratiques du Diplôme de Chimiste devront être organisés conformément à la Loi et au Règlement; ils seront passés dans les laboratoires où sont enseignées les branches pratiques y relatives et sous le contrôle du jury. M. le Doyen est chargé de faire appliquer ces mesures. »

Projet de <sup>Supérieure</sup> Diplôme de l'Enseignement. Au deuxième <sup>voir le même en 4 dic)</sup> débat, des modifications suivantes sont apportées au projet de la Commission:

1° Le nouveau titre sera désigné: Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les <sup>établissements</sup> ~~écoles~~ <sup>supérieures</sup> secondaires.  
2° A l'art. A. chiffre 2) remplacer les mots "et exercices pratiques" par "ou séminaires"  
3° A l'art. B. chiffre 1) remplacer les mots "Mathématiques pures" par "Analyse infinitésimale, Algèbre et Géométrie Supérieure"

4° Au même article chiffre 2): "l'une des branches suivantes: Pédagogie ou Philosophie"

5° A l'art. C. chiffre 2, après les mots "... sur un sujet donné" entourer les mots "par la Faculté"

6° Ajouter à la fin: "Voir les programmes détaillés."

Le Secrétaire est chargé de mettre au net le projet ainsi modifié. ~~et~~ La discussion du plan

d'Etudes est renvoyé à la prochaine séance.

Thèse de Chimie. M. Meyer. Rapporteur M. Straube  
et M. Ph. Guze. Accepté.

Doctorats honoris causa. M. Yung propose  
à la Faculté de décider d'appuyer favorablement  
auprès du Sénat une demande en vue de  
décerner le Doctorat honoris causa:

1° à M. Percival de Lorient

2° à M. Henri de Saussure

qui se sont distingués par de longues années de  
labeur et de dévouement à la Science.

La Faculté à l'unanimité décide de transmettre  
la proposition de M. Yung au Sénat avec avis  
favorable.

Séance levée à

Le Secrétaire

Philippe Guze

Séance du 8 Janvier 1903

Présents: ~~le~~

M. M. Chodat, Yung, Fehr, ~~Petit~~ Petit, Duparc,  
Sargasin, P. Guze.

Présidence de M. Chodat Doyen.

Lecture et adoption du procès verbal de la séance  
du 18 Décembre.

Rapport du Jury sur le Prix Davy. Le Jury, après  
étude des mémoires fait les propositions suivantes:

Un prix de 300fr à M. Beigun

" " " 400fr. - M. Th. Nicoleff

" " " 400fr. - M. A. Rotschy

Le rapport sera présenté par M. C. de Candolle

~~Adopté~~.

Examens pratiques de chimie pour le diplôme. M.  
le Doyen soumet à la Faculté des dispositions  
complémentaires concernant la réorganisation  
de ces examens. Après discussion la Faculté  
décide que les examens pratiques seront donnés  
et dirigés par les professeurs qui en ont la  
responsabilité. Les professeurs invités seront  
invités à maintenir dans leurs laboratoires

2 ou 3 places libres destinées aux candidats  
d'autres laboratoires astreints aux examens pratiques.

Demande de M. R. Weber pour un cours de  
privat docent sur l'anthropologie préhistorique.  
M. Weber n'étant pas docteur, la Faculté  
se déclare incompétente pour émettre un  
préavis favorable.

Demande de M. Decker D<sup>r</sup> phil de l'Université  
de Fribourg en Brisgau pour être autorisé  
à donner un cours de privat docent.

À la suite des explications fournies par  
M. M. Petit, Duparc et Guze sur les titres  
scientifiques de M. Decker, la Faculté renvoie  
la demande de M. Decker au bureau, avec  
préavis favorable.

M. le Doyen transmet à la Faculté les  
remerciements de M. M. P. de Loriole et  
H. de Saussure au sujet des grades de docteur  
honoris causa qui leur ont été décernés par  
le Sénat.

Interprétation de l'art 88 du Règlement de l'Université.  
Sur la demande de M. Duparc, il est décidé  
de porter <sup>à cette question</sup> l'ordre du jour d'une des prochaines  
séances de la Faculté; il conviendrait de fixer  
les étudiants d'une façon précise <sup>sur</sup> la condition  
indiquée sous chiffre 2° du dit article, d'après  
laquelle "le candidat doit avoir consacré  
un temps jugé suffisant par la Faculté à la  
branche spéciale qu'il a approfondie". Les  
termes de "temps jugé suffisant" manquent de  
clarté.

Examens du Diplôme <sup>de Chimie 2<sup>e</sup></sup>. La prochaine session est  
fixée au jeudi 22 janvier.

Séance levée  
Le Secrétaire  
Philippe Agny

Séance du 19 janvier 1903  
Présents: M. M. Petit, Bedet, E. Guze, Guze,  
Petit, Gaete, Fehr, Gautier, Duparc, Chodat,  
Guze.

Présidence de M. Chodat, Doyen  
Lecture et adoption du procès verbal de la précédente séance.

Procès d'avis. Le rapport et les préavis de la commission ont été adoptés.

Examens pratiques du Diplôme de Chimiste. Conformité aux mesures précédemment votées. Le Doyen propose de désigner comme jurés permanents pour les examens pratiques en 1903

M. Pictet pour les examens du laboratoire de M. Graebe

M. Ph. Guze, pour les examens du laboratoire de M. Duparc

~~et~~ et comme jurés supplémentaires

M. M. F. Reverdin et A. Brun

Les rapports des candidats seront envoyés par circulation, chez M. M. les jurés supplémentaires. ~~Chaque~~ M. le Doyen ouvre la discussion de la proposition.

M. Graebe estime que le système pratique actuellement basé non seulement sur la valeur de l'épreuve, mais sur le travail de tout le semestre donne de meilleurs résultats et qu'il est plus conforme à ce qui se fait en Allemagne et à Zurich; mais la question ayant déjà été touchée par la

Faculté, M. Graebe ne fera pas de propositions à ce sujet

M. le Doyen se borne à faire remarquer que ce système n'est compatible ni avec notre Règlement ni avec la loi.

M. Graebe demande ensuite que les candidats au Diplôme de Chimiste et au Doctorat <sup>en chimie</sup> soient interrogés, pour la chimie organique, par M. Pictet qui donne d'ailleurs un cours de chimie organique spéciale.

M. le Doyen <sup>fait remarquer</sup> que la question du remplacement et de la désignation des examinateurs - tant de la compétence du Doyen, il prend bonne note du désir de M. Graebe et verra dans quelle mesure il pourra y donner suite.

Baccalauriat en sciences médicales en avril

1903

La Faculté de médecine demande une session extraordinaire.

Sur la proposition de M. Graebe la Faculté décide d'accéder à cette demande à la condition que les candidats qui échoueraient ne puissent se représenter en juillet.

Circulaire de Berlin au sujet des aptitudes  
des étudiants russes.

M. Young signale cette circulaire à l'attention  
des membres de la faculté et demande s'il  
n'y aurait pas lieu de s'entendre au sujet  
des réponses à faire.

M. Chodat expose que le Bureau a décidé  
de ne pas y répondre, la circulaire n'étant  
pas signée et propose aux membres de la  
faculté de prendre la même attitude, tout au  
moins jusqu'à ce que l'on soit mieux informé.  
Adopté.

Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences

Le projet <sup>de la commission</sup> est adopté avec  
suppression des paragraphes relatifs aux  
conférences normales.

~~À ce propos~~ M. le Doyen est  
chargé de faire mettre au net le projet  
qui sera distribué aux membres de la  
faculté pour un 3<sup>e</sup> débat avant d'être  
présenté au Sénat.

À ce propos M. M. Young et Duparc attirent  
l'attention de la faculté d'une part sur la  
nécessité de prévoir le rattachement de ce

grade au doctorat - et d'autre part la  
question de la révision générale de <sup>et du Dept. de Chimie</sup> notre Doctorat.

Une discussion générale s'engage à ce sujet à  
l'issue de laquelle la Faculté nomme une  
Commission composée de M. M. Duparc, Saresni  
et P. Juy avec mission d'examiner les  
réformes de principe qu'il y aurait lieu  
d'étudier dans la refonte de nos grades  
supérieurs.

Séance <sup>de la Faculté</sup>  
Th. Juy

Séance du 3 février 1903

Présents: M. M. R. Jantier, Chodat, Young, Fehr, E. Juy  
P. Juy.

Présidence de M. Chodat Doyen

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière  
séance

Examens admis.

M. M. Balbadian, Pharmacie  
A. Coruelle, Doctorat (thèse à présenter)

M. Schedloff } Dipl. de Chimiste.  
M. Barth }  
M. Rosenband }

M. Cluc a obtenu deux examens de D<sup>r</sup> et d<sup>r</sup> nat.

Demande de cours de Pravat Dozent. de la le.  
de J. Karl. (Dipl. de l'Univ. Bonn). Sur rapport  
de M. M. Jung & Bedot, préavis favorable.

Certificat d'aptitude à l'enseignement des  
Sciences des établissements secondaires  
supérieurs.

En 3<sup>e</sup> débat, le projet est adopté avec  
quelques changements de rédaction peu importants.

Il sera transmis à la faculté des lettres  
pour préavis sur l'art. B. chiffre 2<sup>o</sup>.

Thèse de Doctorat, M. Mauthner Ing. Chim.  
de Zurich. Rapporteurs M. M. Fraube et Jung.  
Approuvé

Séance levée

Le secrétaire

Philipp Jung

Séance du 14 mars 1903.

Présents: M. M. Fehr, Jung, Sarasin, Rüttli, Pictet,  
Duparc, Chodat, Ph. Jung  
Présidence de M. Chodat Doyen.

Lecture et adoption du procès-verbal de la  
dernière séance

Les Thèses de Doctorat suivantes sont acceptées:

M. Renard }  
M. Rosenband } Chimie, M. M. Fraube et Ph. Jung rapp.  
M. Kikine }  
M. Borel, Physique M. M. Sorit et Ph. Jung, rapp.

Demande de M. P. Markiewicz à l'admission  
aux examens de dipl. <sup>cantonal</sup> de pharmacien, avec  
la maturité réelle, de Genève: adoptée.

Demandes de M. M. Collet et Lee, bacheliers pour  
être admis à passer les examens de Doctorat  
avec la géologie, comme branche principale  
et avec la chimie et la minéralogie, comme  
branches secondaires

Après une discussion, à laquelle prennent part  
M<sup>rs</sup> Sarasin, Yung, Duparc, la faculté décide  
de ne pas donner suite à cette demande comme  
incompatible avec notre Règlement

Congé de M. Sarasin. M. le Doyen informe qu'  
d'accord avec le Département, M. Sarasin  
prendra un congé, pour service militaire,  
du 15 avril au 27 mai; depuis le 27 mai,  
M. Sarasin donnera 2h. supplémentaires par  
semaine.

Transport du jardin botanique à l'Ariana. -

M. le Doyen maintient la faculté des pompes  
entamées avec la Ville pour le maintien d'une  
partie du jardin aux Bastions, en vue des  
besoins de l'enseignement de la botanique.

La Ville, par lettre du 13 février 1903, s'engage  
à maintenir les parties du jardin  
nécessaires, à la condition que des cours  
de Privat doivent pouvoir être donnés au Conserva-  
toire de botanique.

M. Duparc est opposé à la prétention de  
la Ville qui constituerait de sa part une

rigueur dans les enseignements de la Faculté;  
~~et~~ il en résulterait certainement un  
dualisme dangereux.

M. Yung appuie le point de vue de M. Duparc  
et la Faculté décide d'insister simplement  
auprès de la Ville pour obtenir d'elle, et sous  
conditions, la remise de deux carrés de  
culture et d'une serre, avec entente  
préalable avec le professeur de botanique  
au sujet de la nouvelle disposition qui  
sera donnée au jardin des Bastions.

Bibliothèque de l'École de Chimie. M. Duparc  
attire l'attention sur les conditions défavorables  
de l'organisation actuelle de la Bibliothèque  
de l'École de Chimie.

La faculté charge une commission composée  
des professeurs de Chimie, sous la présidence  
du Doyen, de préparer sur cette  
réorganisation

Seance levée

Le Secrétaire

Philippe A. Yung



Séance du 9 mai 1903

Présents: M. M. Rillet, Fehr, Sauter, Cailler,  
Charavain, Chodat, P. Guge, Duparc,  
E. Guge  
Présidence de M. Chodat Doyen

Lecture et adoption du procès verbal de  
la séance du 14 mars.

Demander pour cours de Privat Docent  
1° de M. Bielecki et de M. Guizot sont  
communiqués à la Faculté  
2° de M. J. Micheli D<sup>r</sup> Ph. de Leipzig est  
renvoyé au Département avec prière favorable  
sur rapport de M. M. E. Guge et Duparc.

Examens oraux et écrits de Doctorat  
de M. M. Born et Bernard ont été  
admis.

Les candidats devront présenter leurs  
thèses.

Thèses de Chimie de M. M. Marty et Delétray

sont admis (Rapporteurs M. Guge  
et Guge)

Lettre de M. Sarasin sur la révision de  
Doctorat en sciences naturelles, est  
renvoyé à une commission composée  
de M. M. Sauter, Guge, et Duparc  
pour rapporter le 13 ct.

Jours et heures des séances de faculté  
sont fixés au mercredi à 6h.

Lettre du Département demandant des  
explications sur les conditions dans  
lesquelles il a été décidé que les cours  
de Privat Docent devaient avoir lieu  
dans les locaux de l'Université.

Renvoyé à la commission ci-dessus.

Demande d'admission à passer les  
examens de Doctorat de M. K. Wagner  
(6 Fem. Technicum de Wientstern,  
diplômée). Le candidat sera autorisé  
à se présenter moyennant un examen

préalable, déclaré admissible, sur 3 branches  
des Doctorat baccalariats, <sup>en exceptant la</sup> chimie, physique  
et minéralogie.

Dem. de M. dd. Münzheber; même cas,  
même résolution.

Séance levée.  
Le Secrétaire  
Philippe Savy

Séance du 13 Mai 1903

Présents: M. M. Chodat, Kulliet, Sauter, Yung,  
Fehr, S. Savy, Celler, Duparc, P. Savy.

Lecture et adoption du procès verbal de la  
dernière séance.

Thèse de M. Baegner (Chimie, Rapporteurs M. M. Sauter  
et Savy), adoptée.

Rapport de la Commission nommée le 9 Mai  
(M. M. Sauter, Yung et Duparc).

1° Sur la proposition de M. Sarasin, avec:

= veut le Doctorat en Sciences, avec la Géologie  
comme branche principale, la Commission  
propose d'adopter le changement préconisé  
par M. Sarasin, ce qui donnerait lieu  
à l'adjonction suivante dans le règlement  
du Doctorat:

En outre, les candidats, porteurs de l'un  
des baccalariats de la Faculté des Sciences, qui  
choisissent la géologie comme branche principale  
sont admis à postuler le Doctorat en Sciences  
physiques à la condition de subir l'examen  
sur deux des branches normales de  
ce Doctorat.

Après discussion la Faculté approuve  
à l'unanimité une révision du règlement  
dans ce sens.

2° Répense à faire au Département  
au sujet de la demande du Conseil  
administratif.

La Commission propose de réviser  
dans le sens du Texte annexé au présent  
procès verbal.

Après discussion, cette proposition est  
acceptée à l'unanimité.

Notice sur la faculté des Sciences. M.  
le Doyen expose les avantages qu'il y  
aurait à faire mieux connaître les  
ressources dont on dispose à la faculté  
par la publication d'une notice spéciale.

La faculté renvoie cette question à  
l'examen de son Bureau

Séance levée

Le Secrétaire

Philippe Guig

Séance du 10 Juin 1903.

Présents: M. M. Chodat, Siebel, Duparc, Gautier,  
Chavanne, Yung et Fehr.

Lettre de M. le prof. Duparc. M. le prof. Duparc demande  
de faire passer les examens de Minéralogie le 26  
Juin, afin de pouvoir partir encore à la  
fin du mois pour son exploration dans  
l'Oréal. - En outre, il écrit au départe-  
ment afin d'obtenir un congé pour la  
dernière quinzaine du semestre.

M. le prof. Yung attire l'attention de la faculté  
sur les vicissitudes que présentent pour

l'enseignement universitaire la distribution  
de Prix des établissements secondaires. Il veut  
qu'en possible de donner un cours pen-  
dant les vacances qui se donnent à l'école.

M. le Doyen signalera ces vicissitudes au  
Département par l'intermédiaire du Bureau.

Demande de M. Tolaliv. Sur la proposition de  
M. le prof. Duparc, M. Tolaliv, élève diplômé  
de l'école technique de Moscou est admis à se  
présenter aux examens du doctorat etc.

La même demande est accordée  
à M. Bourquin sur la proposition de  
M. Yung et Bedt.

M. M. Münch, Huber et Wagner, chimistes  
diplômés de l'Institut de Vintertour  
sont dispensés du baccalauréat, sauf  
trois branches.

M. Terschoff, assistant au labor. de  
Chimie analyt., est admis à se présenter  
aux examens du doctorat. Il demande  
qu'en qualité de fonctionnaire de l'Etat, il soit  
dispensé des finances. La Faculté de vote de  
donner un avis favorable.

Le programme des cours et l'horaire du sem. d'iver sont adoptés. Puis M. le doyen donne lecture du tableau des examens, ceux-ci commenceront le lundi 6 juillet.

M. Ph Guze demande à être relevé de ses fonctions de secrétaire de la Faculté. L'élection de son successeur figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Propositions individuelles. — M. le prof Vietel demande à la Faculté de quelle manière elle compte prendre part au Subliè de M. le prof Graebe qui aura lieu à Cassel, en septembre prochain, à l'occasion de la réunion annuelle des naturalistes & médecins allemands. Il propose l'envoi d'une adresse. Après une courte discussion la Faculté décide, à l'unanimité des membres présents de se faire représenter à cette cérémonie par l'un de ses membres qui sera chargé de remettre une adresse.

François Guze  
Doyen de la Faculté  
R. Guze

## Séance du 19 Juin 1903.

Présents: MM. Chodat, Ph Guze, Vietel, Gautier, Ph Guze, Duparc, Chavaune, Cantler & Fehr.

Lecture et adoption des procès verbaux de séances des 13 mai & du 10 Juin.

Élection du secrétaire en remplacement de M. Ph. Guze démissionnaire. M. Fehr est élu par 5 voix sur 8 votants. M. Sarasin obtient 2 voix et M. Vietel une.

Délégation à Cassel au Subliè de M. le prof Graebe.

Le Bureau du Sénat a examiné la question de la représentation de l'Université à la réunion de Cassel. M. le doyen a fait remarquer que la Faculté des sciences avait, de son côté, déjà décidé l'envoi d'un D. C. P.

Toutefois le Bureau estime qu'il doit également se faire représenter et décide d'envoyer M. le Recteur. Celui-ci a exprimé le désir que la Faculté des sciences désigne l'un de ses professeurs de chimie.

M. M. Ph Guze & Vietel se déclarent très heureux d'apprendre que l'Université sera représentée par son Recteur. M. Vietel ajoutera ensuite un devoir

d'assister à la cérémonie, tandis que M. Duparc estime que si M. Reclercq peut se rendre à Cassel, l'Université s'acquiesce officiellement à sa suffisance.

Sur la proposition de son Doyen la Faculté décide de déléguer deux de ses professeurs de Chimie MM. Ph. Guye & Protet. L'adverse sera présentée par le Recteur au nom de l'Université.

Thèses 1<sup>o</sup> de M. Bernoud (Rapporteurs

M. Reclercq & Duparc) adoptée.

2<sup>o</sup> de M. Häberlin (Rapporteurs M. Guye & Duparc en remplacement de M. Grabe). Cette thèse avait été renvoyée (Dec. 1902) comme étant insuffisante.

M. H. élève diplômé de Zurich se prépare son travail de thèse à Carlsruhe, mais pour ce motif que le travail, du reste intéressant, avait été renvoyé pour être complété à Genève. Aujourd'hui le rapporteur déclare la thèse admissible.

Équivalence adoptée: Portofino, en basant sur le cas de M. Häberlin d'autre, M. le Doyen demande que pour que les études soient déclarées que si le candidat a travaillé au moins pendant un semestre dans notre Faculté.

M. le Prof. Duparc approuve cette proposition  
Gautier & Guye

et faire que le candidat aient travaillé au moins pendant un semestre dans nos laboratoires après que l'un ait une garantie que le candidat a réellement fait le travail qu'il présente.

Après discussion la Faculté décide que les <sup>écrivains</sup> ~~élèves~~ diplômés de Zurich et ayant fait leur thèse à Genève seront dispensés de l'examen du doctorat.

2<sup>o</sup> que tout candidat au doctorat de Physicochimie, en tenant d'avoir travaillé au moins pendant un semestre dans l'un de nos laboratoires.

Examens de doctorat M. Delessert a été admis aux examens <sup>oraux et</sup> écrits.

M. Marcellin a obtenu le total nécessaire à l'examen oral. Toutefois l'examen oral sur la branche physique n'a donné que 3/4. L'examen écrit a été jugé suffisant (4), en conséquence le jury a admis l'examen. M. le Prof. Farasson qui a assisté à l'examen en qualité d'examineur de M. Delessert, écrit une lettre à M. le Doyen pour protester contre l'admission de ce candidat. L'examen oral lui a paru excessivement faible.

M. le Doyen a présidé l'examen. Il a constaté que cette fois encore le Jury s'est montré beaucoup trop peu sévère, d'une manière q<sup>l</sup> le jury n'appuie pas suffisamment la sévérité que l'on est en droit d'appliquer aux examens de doctorat. Il estime, avec M. Gautier, que l'examen ayant été admis par le Jury, celui-ci en a la pleine responsabilité et que nous devons accepter la proposition du Jury. Toutefois, sur la demande de M. le prof. Fauthio la Faculté décide de revoir ~~son~~ <sup>les</sup> réflexions des examens. La question figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Séance bien

Le secrétaire

F. Fehr

Séance du 13 Juillet 1903,

présidée par M. Fehr, secrétaire.

Présents : M. Fehr, P. A. Cury, C. E. Guze, C. Sarasin.

M. Fehr excuse M. Doyen, M. le prof. Chodat qui a été subitement appelé dans le Valais auprès d'un de ses enfants gravement malade.

Le procès verbal de la dernière séance en est lu & adopté.

Lecture est donnée des résultats des examens de baccalauriat & du diplôme de chimie. Sont admis : pour le baccalauriat en sc. phys. & nat., les examens de M<sup>rs</sup> Petroff, de Ullm, Turrettini, de Marignac, Cantelo, Arund, Maystin & Faure; pour le bacc. int. ph. & chim., les examens de M. Panchaud, M<sup>rs</sup> candidats à chimie & phys. pour le diplôme de chimie, les examens de M. Balavoin. Ceux de M. Dolerosovsky sont insuffisants.

Examens de doctorat en sciences, ont été admis, pour la sciences naturelles, à l'oral et à l'écrit, M. Clerc, M. Bourquin et M<sup>lle</sup> Tricklesky, tandis que, pour les sciences math. physiques, les examens de M<sup>rs</sup> Knechtel & Sprenger ont été insuffisants.

Diplôme de pharmacien. M. Stockalper n'ayant obtenu que 26 sur 48, est refusé. Thèses, toutes acceptées, la thèse de M<sup>lle</sup> Tricklesky, Rapporteur M. Chodat & Yung M. Loup, — Sarasin - Duparc

De M. M. Fitzwilliam, Ing. diplômé de Zurich. (Præbe & Supr.)  
- Korselt - - - - - ( - - - )  
- Wassener (Grupe & Supr.)

La thèse de M. Burkhard Frey est adoptée  
sous réserve du préavis favorable des  
rapporteurs M. M. Præbe & Grupe.

Demande de M<sup>lle</sup> Vesselovsky. M<sup>lle</sup> V. a subi  
la première partie des examens de baccalauréat  
en Juillet 1902. Elle demande, pour  
cause de santé, de pouvoir remettre la  
2<sup>e</sup> partie à un temps ultérieur, adoptée  
séance tenue. Par le secrétaire.

Séance du 15 Juillet 1903.

présidée par M. Fehr, secrétaire.

Présents: M. Eehr - Chavannes.

Chaire extraord. M. Fehr donne lecture d'une lettre, datée du  
de Bactériologie 14 Juillet, par laquelle le Département  
demande le préavis de la Faculté et du  
Bureau du Sénat sur le renouvellement  
de la nomination de M. L. Mappol comme  
professeur extraordinaire de Bactériologie.

La Faculté décide de donner un préavis

favorable.

Demande de M. Bernard. M. Bernard D<sup>r</sup> ès sc.  
demande à être admis au nombre des Privat-docent.  
M. le Recteur demande à la Faculté si M. Bernard,  
peut donner son cours au tem. prochain, mais  
attire l'attention de la Faculté sur l'art. 22 du  
Règlement existant. La Faculté estime  
qu'en vertu de cet article la demande de M.  
Bernard ne peut plus être acceptée pour  
le prochain semestre, <sup>dans un plus que</sup> le Diplôme de Doctorat  
portant la date du 7 Mars dernier, M. Ber-  
nard n'était pas encore Docteur au moment  
où il aurait dû envoyer la demande.

Examens de candidats pharmaciens

Les examens oraux & pratiques de M.  
Markievitz sont admis.

Séance tenue  
Par le secrétaire.  
L. Chavannes

Séance du 26 octobre 1903

présidée par M. Chodat, Doyen.

Présents: MM. Chodat, Yung, Ph. Aug. Guye, Fehr.

M. le Doyen annonce qu'il a reçu de M. Consorno une Memoire destinée au Prix David. La commission chargée d'examiner le travail du candidat est composée de MM. Ph. Guye & Sictet.

M. Bourquin demande un délai de 15 jours pour terminer son memoire destiné au Prix David. - Refus.

Examens de baccalauriat. Sont admis ceux de MM. Goguelia, Ben et Lichtmann. Diplome de chimiste.

Sont admis les examens de MM. Bodmer, Tapornier, Hertigheim et

Affaire Manassevitch. M. le Doyen lit une lettre de M. le prof. Ph. Guye dans laquelle celui-ci signale un faux tiré par un ancien élève d'une de l'université. M. Ass. Manassevitch: Bien qu'il n'ait pas subi d'examen, le Raccolto de Franco, M. Manassevitch a publié

une thèse portant en tête l'impression du Doyen M. Chodat: - Manassevitch est citoyen russe, mais originaire de la Pologne, il se trouve actuellement en Russie.

La Faculté estime qu'il y a lieu de déposer une plainte, et que le faux doit être signalé aux universités par l'intermédiaire de l'Institut N. La question est renvoyée au Bureau du Sénat.

A la suite de ce faux il est décidé qu'à l'avenir l'impression de livres par le Doyen contiendra le titre du travail.

Loane Lewis.

Le secrétaire  
H. Fehr

Séance du 9 Janvier 1904

présidée par M. Chodat, Doyen.

Présents: MM. Chodat, Yung, Eug. Guye, Carlier, Plummer, Ph. Guye, Duparc, Fehr

Lecture & adoption des procès verbaux de la dernière séance.

Affaire Manassevitch. M. le Doyen informe la Faculté qu'il a informé le Bureau du Sénat de cette affaire. L'auteur du faux <sup>devoit</sup> être considéré comme un irresponsable, un faux



le Bureau a estimé qu'il est suffisant d'adresser une circulaire à tout les universités pour les informer du fait. M. le doyen donne lecture de cette circulaire.

Demande de M. Henri Aug. Guze, ancien élève de l'école polyt. féd. ingénieure diplômé, ~~se demandant~~<sup>pour</sup> être admis au doctorat en sciences. M. le prof. G. Guze propose que cette demande soit soumise à des conditions analogues à celles que fait l'université de Turin et que M. Aug. Guze ait à subir un examen de Mineralogie. adopté

Congrès de M. le Prof. Rilliet. M. le doyen informe la Faculté que, pour de raisons de santé, M. Rilliet, prof. extraordinaire se trouve obligé de présenter une demande de congé. Cette demande sera transmise au Def. adopté

Demande de M. Th. Tornatore. M. T. demande à être admis à présenter une thèse de doctorat en sciences sans avoir à subir les examens. A l'appui de sa demande il présente une licence en sc. phys. math. de l'Institut professionnel de Novara, d'un certain nombre de publications. M. Aug. Guze, Duparc & Guze insistent sur la valeur incontestable des travaux expérimentaux.

spécialement sur  
les travaux sur les colériques que l'on doit à M. Tornatore. Ils estiment que la demande peut être prise en considération. La Faculté décide de renvoyer la demande à une commission, composée de M. Gh. & Eugène Guze.

Immatrication de Mad. Annetta Ortolani

Mad. Ortolani demande à être immatriculée en vue d'obtenir le diplôme de pharmacien. Les diplômes étant jugés suffisants, la demande sera transmise au Bureau avec préavis favorable.

Demande de M. Biingli, ancien élève de l'école polyt. on il a étudié pendant 3 ans dans la section de Chimie. M. B. demande à être dispensé du baccalauréat en vue de l'admission aux examens de doctorat. M. Ph. Guze donne un préavis favorable. adopté

Prix Savoy. Un seul travail a été présenté, c'est celui de M. Carrasco. M. Ph. Guze rapporte. La commission estime qu'il s'agit de deux travaux de chimie n'offrant que peu d'intérêt au point de vue scientifique et n'apportant aucune idée nouvelle. Elle estime qu'il y a lieu de réserver le prix pour des travaux d'une certaine valeur. adopté

La Thèse de M. Kolinsky, rapportée par M. Rilliet Guze, est adoptée.

## Projet de diplôme.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre, datée du 5 décembre, par laquelle M. le prof. Fêta l'informe que le projet de diplôme figure à l'ordre du jour des conférences des maîtres du Collège et de l'école supérieure des jeunes filles, tandis qu'il est été suffisant de soumettre le projet à la Commission scolaire qui contient précisément des représentants des différents établissements secondaires et supérieurs du département. Puis il fournit quelques renseignements sur le résultat de cette enquête. Le projet de la Faculté a rencontré une forte opposition dans le corps enseignant secondaire, mais il est encore possible que la Commission scolaire lui fasse un accueil plus favorable, après qu'elle aura entendu les explications qui lui fourniront le détail de l'Université.

Après une courte discussion, à laquelle prend part, en outre, M. le prof. Blouinroy qui signale l'omission de la psychologie dans le plan d'études, la Faculté décide de reprendre la question à la prochaine séance.

Cours de  
Wata-Docent

— Nouvelles lettres du département <sup>demandant</sup> ~~concernant~~ sur la proposition du Conseil administratif que les

cours de privat-docent puissent également être donnés dans des locaux situés en dehors des bâtiments universitaires.

Après une discussion de laquelle il ressort que l'admission de cette demande <sup>non seulement</sup> ~~ne tardera pas~~ à donner lieu à des abus, mais constituerait un réel danger pour l'enseignement universitaire, la Faculté décide de maintenir sa décision du 13 mai dernier. <sup>quant à la forme de la réponse</sup> ~~elle~~ la proposition de M. le prof. G. Guyl, elle renvoie la question à la Commission nommée le 9 mai (M. Duparc, Yung, Gaubier) pour l'examen <sup>des motifs</sup> ~~della~~ ~~proposition~~ qui le 9 aura lieu de faire <sup>ressortir dans</sup> cette nouvelle lettre du Département.

Si vous en prie, s'il

Fêta  
Secrétaire.

Séance du 12 Janvier 1904.

présidé par M. Chodat, Doyen

Présents: M. Chodat, Eug. Guyl, Blouinroy, Chavanne, Yung, Baratin-Bécha.

Après une réobservation de M. le prof. Yung le Procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Doctorat in sciences. Les examens de M.  
Karran ont été admis, ceux de MM.  
Nechitsch, Stearu Lopulo, et Manca ont été refusés.

Demande de M. Guérassimoff pour être dispensé d'un  
certain nombre de branches figurant au baccalau-  
riat, et sur lesquelles il a subi des examens  
à Pétersbourg. adopté!

Réponse au Département: M. le prof. Yung  
rapporte au nom de la commission nommée à la  
dernière séance et donne lecture du projet de la  
lettre à adresser au Département de l'Instruc-  
tion publ. Le texte de la commission est adopté  
à l'unanimité.

Proposition individuelle:

Chaire de Psychologie. M. le prof. Flournoy consulte  
la Faculté au sujet de la possibilité d'une transfor-  
mation de la chaire extraordinaire de Psychologie,  
à l'occasion du renouvellement de son mandat.  
Il désire être déchargé des conférences et du labora-  
toire dont la direction devrait pouvoir être entière-  
ment remise à M. le Dr Claparède, privat-  
docent. La Faculté se déclare prête à faire

tout ce qui sera en son pouvoir pour enseigner  
le plus longtemps possible M. Flournoy, dont  
l'enseignement est si justifié et hautement  
apprécié. La question sera portée à l'ordre du  
jour de l'une des prochaines séances.

Jeanne Cozi

Secrétaire

Séance du 25 Janvier 1904

présidée par M. le prof. Chodat, Doyen de la Faculté.

Présents: M. le prof. Chodat, Yung, Eug. Guye, Flournoy,  
Ph. Guye, Sicket, Sarasin, Duparc & Fehr.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière  
séance.

Programme & horaire pour le semestre d'été. adopté.

Proposition de M. le prof. Sarasin concernant la publi-  
cation des thèses présentées à la Faculté.

M. le prof. Sarasin a constaté que des travaux présentés  
à la Faculté et acceptés comme thèses, ont été ensei-  
gnés dans des revues <sup>à la fin</sup> sous le nom du professeur qui  
a dirigé le travail et non celui de l'étudiant.

Il demande à la faculté de se prononcer sur le mode de publication; pour ce qui le concerne personnellement il serait d'avis que l'on n'accorde pas l'autorisation.

M. le prof. Guye rappelle que, tout au moins pour les thèses de chimie, l'on se trouve en présence de deux systèmes: Le système français qui a condamné l'étudiant entièrement à ses recherches personnelles sans direction de la part du professeur, le système des universités allemandes d'après lequel le travail de thèse est fait sous la direction du professeur qui devient ainsi un collaborateur. C'est ce dernier système qui a été introduit à <sup>Genève</sup> l'université il y a vingt-cinq ans par M. le prof. Grache. Il est incontestable qu'il a l'avantage d'être plus fructueux que le premier, tant au point de vue des travaux fournis par le laboratoire qu'à celui de l'initiation de l'étudiant aux recherches scientifiques.

M. le prof. Victet parle dans le même sens. Les <sup>suppléments</sup> thèses données par le professeur résultent d'une étude préalable. Or tandis que d'une part le professeur voudrait pouvoir consacrer le plus de temps possible à ses recherches scientifiques personnelles,

il a, d'autre part, le devoir de diriger et de suivre les travaux des étudiants. Dans le laboratoire de chimie le professeur <sup>ne trouve plus de temps pour</sup> ~~se consacrer~~ ses recherches <sup>personnelles</sup>. Il est donc juste qu'il puisse affirmer son activité scientifique en publiant avec le nom de l'étudiant un extrait de sa thèse lorsqu'il y a eu collaboration effective.

M. Inq. Guye appuie également ce système, tandis que MM. Yung, Duparc estiment que s'il y a collaboration effective les deux noms devraient figurer de la même manière; mais dans ce cas nous serions exposés à des abus.

M. le prof. Chodat <sup>préconise</sup> ~~préconise~~ <sup>qu'il copie</sup> ~~qu'il copie~~ par lieu de réglementer et qu'il faut s'en remettre entièrement au professeur pour chaque cas particulier.

Après discussion la faculté décide, sur la proposition de M. le prof. Yung, de renvoyer <sup>la question</sup> ~~la question~~ à la prochaine séance, et de se prononcer alors sur la demande de modification du règlement proposé par Yung, afin qu'il soit inséré <sup>un paragraphe indiquant que</sup> ~~un paragraphe indiquant que~~ les thèses qui résultent de la collaboration effective du prof. soient présentées sous les 2 noms.

Travaux de Chodat  
Sec.

Séance du 6 février, 1904

Présents: MM. les prof. Chodat, Jung, Sarasin, Graebe  
Flournoy, Vietet, Ph. Guze, Eug. Guze, Duparc et Ch.  
Doyen de M. le prof. Chodat, Doyen.

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière  
séance.

Examens de doctorat: sont admis les examens  
de M<sup>lle</sup> Roll  
et de M<sup>me</sup> Mod. Clerc.

Inmatriculation de M. Dallai sortant d'un  
institut technique d'Italie, Refusé.

Suite de la discussion de la proposition de M. le prof. Sarasin concernant la publication des thèses présentées à la Faculté des Sciences.

M. le Doyen demande tout d'abord si, à la suite  
de l'échange de vue qui a eu lieu à la dernière  
séance, la Faculté désire reprendre la discussion  
ou simplement passer à l'ordre du jour.  
Dans ce dernier cas le vote n'aurait pas la  
signification d'une approbation de tel ou tel mode  
de faire, mais indiquerait simplement  
que la Faculté laisse <sup>à</sup> chaque professeur <sup>sa</sup>  
responsabilité.

M. le prof. Graebe appuie la proposition de M.  
Chodat de passer à l'ordre du jour sans se prononcer,  
tandis que M. le prof. Jung demande que la discus-  
sion soit reprise afin de permettre aux divers  
membres de la Faculté d'échanger <sup>franchement</sup> leurs vues sur  
la publication des thèses.

La proposition de M. Jung étant adoptée, M.  
le prof. Graebe donne quelques indications sur les  
thèses faites dans son laboratoire. Suivant le système  
adopté en Allemagne par le prof. Liebig, Ostwald  
et d'autres, il publie sous son nom et sous celui  
de l'auteur un extrait de la thèse <sup>dans le but</sup> ~~de~~  
de faire connaître les faits scientifiques nouveaux  
que contient le travail. Dans beaucoup de cas  
cet extrait est complété par le professeur.  
Sur la demande de M. le prof. Vietet, M. Sarasin  
donne le texte précis de sa proposition:

« Tout travail présenté comme thèse de doctorat  
à la Faculté des Sciences ne pourra être publié  
sous la même forme dans la suite que sous le nom  
seul de celui au nom de qui il a été présenté »

Après une discussion nouvelle à laquelle  
prennent part Ph. Guze, Vietet, Graebe, Jung, Flournoy,  
Sarasin et Duparc et de laquelle il ressort qu'il

est impossible de trouver un mode de faire  
pouvant être appliqué à la fois <sup>aux divers</sup> laboratoires  
trois doctorats, la Faculté décide de passer  
à l'ordre du jour.

Thèse de M. Enzi, anc. élève de l'école polyt. de Zurich.

Rapporteur M<sup>lle</sup> Graebe & Guye. adoptée.

Prix Davy. Sur la demande de M. le prof Duparc, M.  
le Doyen inscrit à l'ordre du jour de la prochaine  
séance la discussion des conditions d'admission  
au prix Davy.

Jeune Université  
M<sup>lle</sup> Guye  
Secrétaire

Séance du 28 février, 1904

Présents: M<sup>lle</sup> Chodat, M<sup>lle</sup> Guye, Cailler, Sup Guye  
Sarasin & Rehr.

Présidence de M. Chodat, Doyen.

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance.

Thèses, sont adoptées les thèses de

M <sup>lle</sup> Lehner,	-	rapporteurs M <sup>lle</sup> Graebe & Guye
M <sup>lle</sup> Ant. Felezouff,	-	Dietel & Guye
M. Candy	-	Guye & Dietel.

Les examens du diplôme de chimiste sont fixés  
au mercredi 20 avril.

M. Collet demande à être admis à subir les  
examens de doctorat. M. le prof Sarasin donne  
un avis favorable. La demande est acceptée  
sans réserve d'approbation du second rappor-  
teur.

M. le Doyen informe la Faculté que le Département  
de l'Inst. publ. a transmis au recteur la question  
des locaux dans lesquels doivent se faire les cours  
universitaires; la question sera soumise au Sénat.

M. M. Guye propose que la Faculté examine  
de nouveau la question de la publication  
d'un bulletin de fin de renfermant tous les renseigne-  
ments concernant les cours, laboratoires, plans  
de thèses, etc.. Renvoyé à une commission  
composée de M<sup>lle</sup> Chodat & M<sup>lle</sup> Guye.

Jeune Université  
M<sup>lle</sup> Guye

Séance du 19 Mars 1904.

Présents: MM. Chodat, Dietel, Eug. Guye, Chavanne, Duparc, Luy, Fehr.

Présidence de M. Chodat, Doyen.

Lection et adoption du procès verbal de la dernière séance.

M. Chodat informe la Faculté que le "Comité de Patronage des étudiants" a accueilli favorablement la question de la publication d'un livret de l'étudiant. Le comité se chargera des frais accessoires, expédition, clichés, etc., et compte donner beaucoup de soins à la partie matérielle de la publication.

Lettre de M. le prof R. Gautier. Des raisons de santé obligent M. Gautier de l'absenter pendant une partie du sem. d'été. Le cours d'astor. physiologie aura lieu pendant la première moitié du semestre à raison de 4h par sem. au lieu de 2 heures.

Demande de M. Sprindler, assistant au laboratoire Cant. en vue d'être admis aux examens de doctorat. M. Sp. possède le diplôme de pharmacien allemand, il a été <sup>assistant au</sup> ~~assistant au~~ laboratoire de M. Dietel. La commission chargée d'examiner cette demande et composée de M. Duparc et M. Guye estime que M. Sprindler s'étant fait naturaliser genevois, doit être astreint

Livret de l'étudiant.

à toutes les conditions exigées des citoyens genevois. Il propose de refuser la demande.

M. Dietel parle en faveur de cette demande. <sup>Si M. Sp.</sup> ne peut présenter de diplôme équivalent au baccalauréat et présente au point de vue des connaissances toutes les garanties désirables, il a déjà plusieurs publications. Fonctif.

M. Duparc signale le danger qu'il y a d'accepter cette demande, d'autant plus que le candidat ne possède pas la maturité. - Après discussion la Faculté a accepté par trois voix la proposition de M. Fehr tendant à imposer au candidat un examen partant sur les branches du baccalauréat ne figurant pas d'une façon équivalente dans celles du diplôme de pharmacien allemand. La proposition de la commission avait obtenu 2 voix contre 1.

Sont admis à subir les examens de doctorat:

M. Viret, bachelier,  
M. Mauri, avec la condition de subir préalablement un examen de physique et de minéralogie,  
et M. Wosneski, de St. Pétersbourg, la demande de ce dernier de remplacer la <sup>M. Wosneski</sup> ~~thèse~~ par le Botanique est acceptée.

sont déclarés admis les examens de doctorat de M. M.

Collet & Ellerberg

Chaire de  
Psychologie.

Lettre de M. Fleury. Lettre est donnée de la lettre dans laquelle M. Fleury demande au département de saisir l'occasion du renouvellement de son mandat de prof. ect. pour introduire une transformation dans l'organisation de son enseignement. (Voir France du 12 Janvier dernier)  
Il n'y a pas lieu pour le moment d'examiner cette demande. La lettre sera transmise au département.

Prix Davy Proposition de M. Duparc tendant à ce qu'il soit spécifié que les travaux soumis au prix Davy doivent être personnels, que toute collaboration soit exclue. M. le prof. Duparc cite un exemple où il semble qu'il y ait eu collaboration. Il s'agit du travail de M. Rolschky sur le di' doublement de la nicotine, question qui a été également étudiée par M. le prof. Pictet.

M. le prof. Pictet veut à dire qu'il n'y a pas eu collaboration pour le travail présenté par M. Rolschky, ce vers que plus tard qu'il a fait des recherches en commun avec M. Rolschky.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le prof.

M. Guye demandant le prix Davy. Après discussion à laquelle prennent part M. Duparc, Pictet, Guye & Chodolat  
La Faculté estime qu'en raison de l'importance

de la question celle-ci doit être renvoyée à un prochain France.

Demandes d'admission comme privat. docent

M. Mathiessen, <sup>allemand,</sup> Prof. sc. de Lausanne, ne peut être admis qui s'il est habilité. Lausanne.

M. Desso, Dr de l'U. de Rostock, a fait un travail d'habilitation dans le laboratoire de Physique. M. le prof. Guye propose de donner un avis favorable. accepté.

Propositions individuelles.

M. le prof. Pictet demande si les examens de doctorat peuvent être subis en langue allemande. La Faculté n'y voit pas d'inconvénient à condition que le jurado accepte la demande à l'unanimité.

M. le prof. Guye demande que dans une prochaine France la Faculté se prononce sur les exigences auxquelles peuvent servir les certificats de laboratoires et de travaux pratiques.

Travaux  
Actes



Séance du 16 Avril

Présents: M<sup>rs</sup> Chodal, Sarasin, Pictet, Chavanne,  
Ing. Guye, Duparc & Lehr  
Présence: de M<sup>rs</sup> Chodal, Doyen

Lecture du procès verbal de la dernière séance et  
adoption après une observation de M. Duparc pour qu'il  
soit fait mention que M. Yung a pu le parole à  
propos du prix Saury.

Examens de doctorat. Sont admis les examens  
de M<sup>rs</sup> Manca, Minzhuber & Videt.

Demande de M. Bacodisco, 1<sup>o</sup> pour être admis  
aux examens de doctorat en sciences sur  
la présentation du baccalauréal et du diplôme  
de pharmacien roumain, 2<sup>o</sup> de pouvoir remplacer  
la Minéralogie par la Botanique.

La première demande est admise en raison  
d'une décision antérieure prise par la Faculté  
au sujet de pharmaciens roumains porteurs du  
baccalauréal roumain.

Quant à la seconde partie elle donne  
lieu à une longue discussion à laquelle  
prennent part M<sup>rs</sup> Duparc, Pictet, Sarasin,  
Chodal et Chavanne & Ing. Guye.

M. Duparc estime que le règlement ne permet  
pas d'accepter la demande, étant donné qu'il  
existe complètement l'art. 60 du Règlement et en vertu  
duquel la faculté de pouvoir remplacer une branche  
par une autre n'est accordée qu'aux porteurs du  
baccalauréal genevois. M. Duparc fera constater  
l'existence de cet article additionnel à la prochaine  
séance. Il propose qu'on s'en tienne au Règlement.

M<sup>rs</sup> Pictet, Sarasin & Ing. Guye parlent en faveur  
d'une plus grande liberté pour le groupement des  
3 branches du doctorat.

M. Pictet propose que s'il existe un article restric-  
tif que celui-ci ne soit pas applicable aux  
pharmaciens, tandis que, d'autre part,

M. Sarasin propose que pour les étrangers  
chaque cas soit examiné séparément.

La question est renvoyée à la prochaine  
séance.

Lettre du recteur demandant si la Faculté  
a des modifications à proposer pour le crédit  
qui doivent figurer au Budget de 1905. à ce  
propos M. le Doyen donne lecture d'une lettre de  
M. Chavanne demandant que la Pharmacognosie  
soit également inscrite par les branches qui parti-

épient au crédit de 5000,- attribués  
aux bibliothèques de la Faculté. Le ~~Président~~ <sup>Président</sup> ~~se~~  
demande au départ. S'inscrit pour 1905 une  
allocation extraordinaire permettant de payer  
le travail fait par M. Chavaune. La partici-  
pation repulière sera examinée ultérieurement.  
Thèse de M. Maltzer.

Rapporteurs MM. Graebe & Duparc. adopté.  
Prix Davy M. le Doyen donne lecture de la  
prop. de M. Ph. Guze concernant le Prix Davy.  
M. Guze étant absent, la <sup>proposition</sup> ~~proposition~~ sera  
examinée dans la prochaine séance.

#### Prop. individuelles.

M. Fehr demande où en est le projet de diplôme  
adopté par la Faculté dans sa séance du 3 février 1903  
et que le Département a eu devoir soumettre aux  
divers établissements secondaires du Canton mais  
qui n'a pas encore été soumis à la Commission  
scolaire.

M. le Doyen fera des démarches auprès du  
Département en vue d'obtenir une réponse  
de finitive au sujet de la mise en <sup>exécution</sup> ~~exécution~~ ~~exécution~~  
projet adopté par la Faculté et le Conseil universitaire.

Francis Buis  
J. Fehr.

Séance du 25 aout 1904

Présents: MM. Chodat, Ph. Guze, Chavaune, Pictet,  
Flournoy, Gautier, Duparc Fehr.

Présidence de M. Chodat, Doyen.

Lecture et adoption du Procès-verbal de  
la dernière séance.

#### Bibliothèques

Sur la proposition de M. le Doyen, la Faculté  
de vote de prélever sur les crédits de bibliothèques une  
Laboratoire. somme proportionnelle aux parts en vue de former  
une subside à la bibliothèque de Pharmacognosie.

M. Chodat saisit cette occasion pour qu'il  
fût fait un inventaire des bibliothèques de la Faculté  
et que chaque année il lui soit adressé un  
rapport sur l'emploi des fonds destinés aux achats  
de livres.

Prix Davy, proposition de M. Ph. Guze tendant à  
modifier le Règlement du Prix Davy afin que celui-ci  
soit attribué aux meilleurs mémoires publiés dans  
un délai donné, les mémoires manuscrits ne  
seraient pas admis. Le prix serait réservé aux  
gradués de l'U. de Genève.

M. le prof. Ph. Guze développe sa proposition.  
Il montre les inconvénients que présente le règlement actuel  
en vertu duquel ne sont admis que les mémoires manuscrits.

Les mémoires publiés officiellement par certains  
garantis au point de vue de la valeur scientifique  
et ont l'avantage d'être rédigés sous une forme défini-  
tive. Le public scientifique pourra également contrôler  
les décisions du jury.

Après un tour de préconsultation auquel prennent  
part MM. Pictet, Duparc, Gautier & Chodat  
la Faculté décide de renvoyer la proposition  
à une commission composée de MM. Vh. Guay  
Gautier & Yung.

### Chaire de Psychologie.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de départi-  
ment demandant le préavis de la Faculté sur  
la lettre de M. le prof. Flournoy (v. les séances du  
12 Janvier et du 14 Mars). M. Flournoy demande qu'à  
l'occasion du renouvellement de son mandat de  
prof. & c. il soit fait un changement dans  
l'organisation de l'enseignement de la Psychologie.  
Il s'agit d'une division, pour trois ans, de l'enseignement  
théorique et des travaux pratiques. Ceux-ci seraient  
entièrement confiés à M. Claparède qui serait chargé  
de la direction du laboratoire.

In raison du succès considérable qu'obtient l'enseigne-  
ment de la Psychologie, et dans l'espoir de consacrer

le plus longtemps possible notre savant collègue, la  
Faculté décide, sur la proposition de M. le prof. Gautier,  
de donner un préavis favorable.

### Examens du diplôme de chimiste.

Sont admis les examens de  
MM. Fornaro, Seutsch & Uzbachian.  
Fleurbaey cerus.

M. le Doyen rappelle que suivant une décision  
antérieure, il ne doit pas y avoir de cerus généraux  
dans le courant de l'après midi, entre 2 et 5, afin  
que les étudiants puissent prendre part aux  
travaux pratiques et ~~aux~~ <sup>de</sup> laboratoires.

Cas Bacodisco, suite de la discussion de la  
précédente séance. M. Duparc présente à la Faculté  
un imprimé, daté de 1895, et contenant les  
instructions pour la commission du doctorat  
es se. Il demande qu'on s'en tienne à ce règle-  
ment, tandis que M. Pictet fait observer qu'il y  
a précédé pour M. Kapatna, qui se trouvait dans  
les mêmes conditions. En raison de ce précédent,  
la Faculté accepte la demande de M. Bacodisco  
mais se réserve de la discussion qu'il y a lieu  
de reprendre ultérieurement le texte des instructions  
et règlements pour l'admission au doctorat.

Demande de Mr Kipper pour être admis aux examens de doctorat sur la présentation des certificats de l'examen dit "Vorbereitung" d'une école technique supérieure allemande. <sup>(Munich)</sup> Cette demande ne peut être acceptée que si le candidat est admis en Allemagne: subir les examens du Dr. Ingen. notamment à Munich.

Thèse Th. Hock rapporteur M. Duparc  
accepté.  
Francis Levis

H. Scher  
Secret.

Séance du 14 Mai.

Présents: M. Chodat, Duparc, Yung, Eug. Guye, Farasin, Sichel, Phil. Guye, Scher

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Adoption du programme du sem. d'hiver.  
Demande de M. le prof. Gauthier. notre collègue

demande à être autorisé à donner son cours de Geog. physique en hiver seulement, pendant 3h, un lieu de 2 1/2 pendant l'année entière. La Faculté donne un avis favorable.

Thèse de M. Modeste Clerc. (Paléontologie)

rapporteur M. Farasin & Yung. accepté.

Thèse de M. Fornaro (Physique)

rapporteur M. Eug. Guye - Duparc.

Un seul Commissionnaire chargé d'examiner la thèse. Le Fac. décide d'attribuer une modification dans l'usage mi-  
rapporteur pour la thèse. vant lequel par lequel les thèses étaient examinées par deux rapporteurs. Elle est ainsi qu'il s'agit

pour la thèse préparée à l'Université de Genève, que le rapport doit être présenté par le professeur qui a dirigé le travail et qui doit en prendre la responsabilité. La signature du rapport figure sur la thèse.

Dr. Davy M. Ph. Guye rapporte au nom de la Commission chargée d'examiner la proposition.

Le projet de la commission (voir l. rédaction ci-jointe) est accepté. Toutefois, sur une demande de M. le prof. Duparc au sujet de la question de collaboration, la Faculté décide que les travaux présentés doivent être le résultat d'un effort personnel et que les travaux faits en collaboration avec un auteur n'ayant pas droit au concours sont exclus.

adopté par la Faculté  
d'avis du 6 mai 1904  
X.F.

= I =

PROJET pour l'insertion dans le programme  
du semestre d'hiver.-

= PRIX D A V Y . =

La Faculté des Sciences décrètera en Janvier 1905, un prix de la valeur de cinq cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.-

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1er Octobre 1904.-

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de juin 1899).-

La Faculté des Sciences met au concours pour janvier 1906, un prix de frs.500 à décerner à l'auteur (ou aux auteurs) du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.-

Les mémoires doivent être remis au Doyen de

la Faculté des Sciences avant le 1er. novembre  
1905.-

- Dispositions relatives à ce prix. -

I) Sont admises à concourir toutes les per =  
sonnes graduées par la Faculté des Sciences dans  
les quatre ans précédant la clôture du concours;  
la dernier grade est seul pris en considération.

2) Les mémoires doivent être en langue fran =  
çaise; ils peuvent être manuscrits ou imprimés  
(ces publications ne doivent pas remonter à plus  
d'un an).- Sont exclus les thèses de Doctorat.-

3) Si un prix ou un accessit est décerné à  
un même manuscrit, celui-ci devra être déposé à  
la Bibliothèque publique. Le ou les auteurs en  
conserveront la propriété littéraire.-

4) Toute liberté est laissée au Jury pour  
décerner ou non le prix, le diviser ou n'accor =  
der qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera  
la valeur.-

5) Les personnes immatriculées dans la Fa =  
culté des Sciences à dater de juin 1899 sont au =  
risées à présenter au concours <sup>(de Janvier 1906</sup> un mémoire manus =  
crit inédit.-

—:=====:

addition  
14. II. 07

admettre les femmes  
que en 1906

Lettre de Démission de M. le prof Pillich, l'état de sa santé n'étant agavé depuis quelques mois, M. Pillich se voit dans l'impossibilité de demander le renouvellement de son mandat de prof. extraord. Sur la proposition de son Doyen la Faculté décide de faire une démarche auprès de notre collègue pour l'engager à continuer son enseignement. On se propose: à ce effet M. M. Chodat & Eug. Guye.

Lettre à M. Massol. De raisons de santé une empêchi M. Massol de ~~donner~~ <sup>commencer</sup> son cours du semestre d'été. Il demande <sup>M. Bengi</sup> pour ce semestre. La Faculté décide de donner un préavis favorable.

M. Eyr & Schorr anciens élèves de l'école polyt. fédérale demande qu'il soit tenu compte des examens qu'ils ont subi dans la sect. de Chimie de la dite école. Sur la proposition de M. Ph. Guye & Duparc ils seront dispensés de l'examen du diplôme de chimiste.

M. Hohlehaus est admis à se présenter au doctorat après avoir subi un examen oral sur un branche ne faisant pas partie de ses examens de doctorat.

M. Rosetti, ingénieur chimiste de Karlsruhe obtient la dispense du baccalauriat pour se

présenter aux examens de doctorat. La même dispense est accordée à M. Petrovitch élève diplômé de l'école d'Alfort.

Examens de doctorat.

Sont admis aux examens de M. Kipper & Bacodisco.

Adoption de l'Horaire d'hiver.

Séance de mai

W. Sch.

Secrét.

Séance du 26 Mai, 1904,

Présents: M. M. Chodat, Cailler, Duparc, Eug. Guye & Fehr

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance.

Élection du Bureau. M. Chodat est élu comme Doyen par 4 voix sur 5 votants.

M. Fehr est nommé secrétaire par 4 voix sur 5 vot.

Lettre de M. Mathiesen. M. le Doyen donne lecture d'une lettre que M. Mathiesen a adressée au Recteur à la suite du refus de la Faculté de le recevoir en qualité de privat-docent. M. M. n'ayant pas la maîtrise d'allemande, la Faculté maintient sa décision.

Admission  
au doctorat.

Lettre de M. Brugnot relative aux travaux pratiques  
qu'il compte donner à la Courbe. L'indication de  
ces travaux figurera dans la rubrique des  
établissements-accessibles aux étudiants.  
M. le Doyen donne ensuite lecture du Règlement  
du Jardin botanique qui lui a été adressé  
par M. Brugnot.

Thèse de M. Mareat. C'est une thèse de  
chimie faite dans le laboratoire de Botanique  
et ayant pour objet la fermentation.

Rapporteur M. Chodat, Duparc, adpt.

Demande de M. Adjarooff pour être admis aux  
examens de doctorat, la Botanique étant  
remplacée par la Physique, acceptée sous  
réserve que le candidat ait tenu un  
laboratoire de Physique.

Examen de M<sup>me</sup> Oadrolla, l'examen de Pharmacie.

Ces examens sont admis.

Préval docent en retard. Plusieurs préval docents  
n'ont pas annoncé leur cours dans le délai fixé.  
Leur inscription est en core reçue, - très exceptionnel,  
sous réserve d'approbation du Sénat. En  
l'année prochaine le Doyen adressera une  
prof. & préval docents un formulaire

### Inmatriculation

destiné. Revue l'inscription des cours.  
Toujours de préconsultation sur la proposition  
de M. le Doyen & Duparc, tendant à modifier  
l'art. 29 & 64 du règlement, en vue de rendre  
possible l'inmatriculation de jeunes gens  
n'ayant pas de maturité et de leur faire préparer  
un diplôme professionnel, notamment au  
diplôme de chimiste. L'inmatriculation se  
fera à <sup>un</sup> ~~un~~ examen oral partant du ~~ensemble~~  
de branches de l'ordre baccalauréat.

La question figurera à l'ordre du  
jour de la prochaine séance.

Travaux livrés

Chodat  
Secrétaire.

Séance du 14 Juin. 1904.

Présents: M. Chodat, Duparc, Caron, Eug. Guge, Young, Martin,  
Blouin & Debr.

Présidence de M. Chodat, Doyen.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance donne lieu  
à une observation de M. Chodat qui demande qu'il soit fait  
mention de l'art. du Règlement du Jardin bot. concernant le  
prix de collections. D'après cet article les botanistes habitant  
Genève doivent demander une autorisation du Conseil admini-  
stratif, tandis que les étrangers peuvent s'adresser  
directement au Directeur du Jardin.

Jardin

botanique





Après discussion le projet est renvoyé à une commission composée de M. M. Duparc, Th. Guze, Chodal & Fehr.

Inmatriculations M. le doyen annonce qu'il a fait une liste.

47 inmatriculations au sem. Sté.  
Examens de doctorat.

sont admis 6 examens de Mlle Cantoni, Adjaroff, & Netchich.

à échouer: M. Sprecher.

Thèses sont acceptées la thèse de M. Vonder Mühl, rapporteur M. Grache  
Muntzhuber - - - -  
Utz bakkan - - - -  
séance tenue.  
M. Ch.

Séance du 20 juin 04

Présents M. M. Chodal, Duparc, Eug. Guze, Clavanne, Sarasoni, Th. Guze, Dicket, Fehr

Présidence de M. Chodal, Doyen.

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance.

Examens de doctorat. Sont admis 6 examens de Mlle Dimitresco, Sprenger, & Hephanecko.

Les thèses en allemand?

M. le doyen donne lecture d'une lettre signée d'un groupe d'étudiants en chimie de langue allemande demandant que les thèses de doctorat puissent être rédigées en langue allemande. - La question est renvoyée à une commission composée de M. M. Th. Guze, Duparc & Dicket.

M. M. Chodal & Eug. Guze saisissent cette occasion pour attirer l'attention de la Faculté sur la distribution des exemplaires des thèses exigés pour le doctorat. M. Guze voudrait que le professeur puisse disposer de 50 exemplaires, sur 600 déposés. La question est renvoyée à la commission ci-dessus.

Proposition de M. M. Duparc & Th. Guze tendant à modifier l'art. 29 & 64 du règlement.

M. Chodal donne lecture du projet de la commission nommé à la dernière séance. Après discussion ce projet est adopté avec la suppression de la modification de rédaction. Il sera donc ajouté à l'art. 29, un no 3 ainsi conçu:

3° sont admis, en outre et en inmatriculation à la Faculté des sciences, en vue des diplômes d'un caractère professionnel:

a) pour se préparer au diplôme de pharmacien, les personnes qui s'y sont livrées d'études jugées suffisantes.

par la Faculté de sciences (examen de validation de stage ou diplômes étrangers équivalents).

1) Candidats de la Faculté des sciences qui, sans remplir les conditions prévues ci-dessus sous chiffre 1 & 2, ont subi avec approbation les examens oraux de l'un des baccalauréats de la Faculté de sciences.

art. 58. - Pour être admis à postuler le grade de docteur en sciences, il faut: 1° satisfaire aux conditions énumérées au § 1<sup>er</sup> ou 2° de l'art. 29; 2° avoir obtenu l'un des baccalauréats etc. de l'Université de Genève ou fait preuve d'études scientifiques équivalentes; 3° (art. 2<sup>o</sup> rest.).

art. 64. Ajouté: Toutefois la présente disposition ne s'applique qu'aux personnes qui satisfont aux conditions 1<sup>o</sup> ou 2<sup>o</sup> de l'art. 29.

Thèses Amélie ~~de~~ <sup>un 7<sup>es</sup></sup> les thèses de M. Barth & Bonnard, rapporteur M. Duparc & de M. Bacodese, - M. Dietet.

Demande de M. Curanich, ingénieur de mines de Loeben, pour être admis à subir les examens de doctorat etc. le Physique étant remplacé par la géologie. La Faculté accepte la proposition de M. Duparc & refuse cette demande qui est antérieure au règlement.

M. M. Deceudes & Courl demandent, subit le examen de doctorat après les examens de pharmacien.

M. Duparc appuie cette demande en raison de études très fortes qui ont été faites pour le pharmacien, tandis que M. Chodat & Dietet y voient des inconvénients. Il ne faut pas que le studium au pharm.<sup>ie</sup> devienne un préliminaire du doctorat. Les examens de doctorat doivent être supérieurs à tous les autres. La question sera reprise en même temps que l'admission au doctorat des élèves diplômés de l'Éc. polyt. de Zurich.

Liane  
Lévi  
H. F. Ch.

Séance du 13 juillet 1904

Présents: M. Chodat, Sarasin, Dietet, Ph. Guge, Gauthier & Ch. Insidenc: Chodat, Degen

à propos de la lecture du procès verbal de la dernière séance M. Chodat informe la Faculté qu'il a été décidé l'attention des postulants demandant de pouvoir publier la thèse en allemand, sur l'art. des règlements qui autorise la présentation d'un extrait de la thèse d'un journal scientifique. C'est que dans ce cas, s'il s'agit d'une période allemande, que la thèse peut être publiée en allemand.

Le proc. verbal en adopté:

Theses, sont admises la décision de MM.

Netschitch rapporteur M. Chodale Duparc

Vireb M. Chodale

Wurstenberger M. Braebe

Hess -

Peter -

Jutteda -

Kaiser -

Bachofner M. M. Guys

Fritza -

Jeutsch -

### Examens du diplôme de chimiste

sont admis les examens de M. Serobert;

Arendt, Kaiser.

M. Cantole <sup>malade au moment de l'examen</sup> est admis à subir les examens

le 15 juillet.

### Doctorat

l'examen de M. Rob. Kaiser est admis.

### Examens de baccalauréat. Sont admis

les examens de M<sup>es</sup> Mousavreff. (P. & Ch.) M. Brun

M<sup>es</sup> Matton, pour la math.; Desselowski;

Kanere, Warinski, Spindler, Soldblum, Le Torre

pour la sciences nat.

Adoption de l'Adresse d'Inver

Seana Louis.

Heber

Sec.